



Rapport annuel
2020-2021

FINANCEMENT AGRICOLE CANADA

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

Le Conseil d'administration de Financement agricole Canada (FAC) a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est présentée. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et, par conséquent, incluent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, a recours à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés, que les passifs sont constatés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la société respecte les lois et les règles relatives aux conflits d'intérêts pertinentes. Au système de contrôle interne s'ajoute un service d'audit interne, qui examine périodiquement les différents aspects des activités d'exploitation de FAC.

Le Conseil d'administration de FAC veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de FAC. Le Comité d'audit se réunit régulièrement avec les membres de la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. Ces derniers ont un accès libre et complet au Comité d'audit.

Il incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre d'auditeur externe indépendant, de vérifier les opérations et les états financiers consolidés de FAC et de faire rapport de ses constatations.



Le président-directeur général,
Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A



Le vice-président exécutif et chef des finances,
Ross Topp, CPA, CA

Regina, Canada
Le 2 juin 2021



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Financement agricole Canada et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2021, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Financement agricole Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur Financement agricole Canada*, les règlements administratifs de Financement agricole Canada ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de Financement agricole Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.


Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Financement agricole Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Financement agricole Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 2 juin 2021

Bilan consolidé

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Actif		
Espèces et quasi-espèces	1 251 093 \$	1 724 503 \$
Placements à court terme (note 3)	732 702	756 369
Créances et charges payées d'avance	38 176	39 378
Actifs financiers dérivés (note 4)	4 781	12 469
	2 026 752	2 532 719
Prêts nets (notes 5 et 8)	41 128 445	38 158 149
Contrats de location-financement nets (notes 6 et 8)	141 053	99 744
Autres prêts nets ⁽¹⁾ (notes 7 et 8)	59 313	80 286
Placements en actions ⁽¹⁾	28 398	2 718
Participation dans des entreprises associées	57 839	39 499
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 9)	143 886	178 398
	41 558 934	38 558 794
Matériel et améliorations locatives (note 10)	26 501	26 847
Logiciels (note 11)	19 990	31 536
Matériel sous contrat de location-exploitation (note 12)	48 848	80 227
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 13)	172 974	180 120
Autres actifs (note 14)	6 165	13 972
	274 478	332 702
Total de l'actif	43 860 164 \$	41 424 215 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	76 122 \$	78 392 \$
Passifs financiers dérivés (note 4)	322	535
	76 444	78 927
Emprunts (note 15)		
Dette à court terme	12 550 153	9 952 320
Dette à long terme	22 704 662	23 607 441
	35 254 815	33 559 761
Passifs des prêts Transfert	191 563	195 223
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 9)	142 266	148 694
Passifs liés aux contrats de location (note 16)	174 492	180 353
Autres passifs (note 17)	7 352	7 981
	515 673	532 251
Total du passif	35 846 932	34 170 939
Capitaux propres		
Capital d'apport (notes 24 et 25)	500 000	500 000
Bénéfices non répartis	7 511 133	6 731 232
Cumul des autres éléments du résultat global	1 489	21 237
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère	8 012 622	7 252 469
Participation minoritaire	610	807
	8 013 232	7 253 276
Total du passif et des capitaux propres	43 860 164 \$	41 424 215 \$

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Veuillez consulter la note 27.

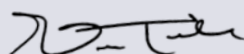
Engagements, cautionnements et éventualités (note 23).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration de FAC le 2 juin 2021 et ont été signés en son nom par :



Le président-directeur général,
Michael Hoffort, P.Ag., IAS.A



Le président du Comité d'audit,
Govert Verstralen

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Intérêts créditeurs	1 576 005 \$	1 764 364 \$
Intérêts débiteurs	277 576	567 696
Intérêts créditeurs nets (note 18)	1 298 429	1 196 668
Charge pour pertes sur prêts	(18 643)	(87 576)
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur prêts	1 279 786	1 109 092
Revenu tiré de l'assurance	20 339	17 806
Bénéfice net (perte nette) résultant de la participation dans des entreprises associées	1 910	(31 078)
(Perte de change nette) gain de change net (note 26)	(3 149)	2 306
Autres charges	(2 019)	(1 938)
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêt	1 296 867	1 096 188
Frais d'administration (note 19)		
Salaires et avantages	287 115	275 723
Autres	188 438	183 109
Total des frais d'administration	475 553	458 832
Bénéfice net avant l'ajustement de juste valeur	821 314	637 356
Ajustement de juste valeur (note 20)	(8 782)	(4 757)
Bénéfice net	812 532 \$	632 599 \$
Bénéfice net attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	812 716 \$	632 600 \$
la participation minoritaire	(184)	(1)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Bénéfice net	812 532 \$	632 599 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés ou pouvant être reclassés au poste du bénéfice net		
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur instruments dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie (note 4)	(19 748)	(21 780)
	(19 748)	(21 780)
Élément qui ne sera jamais reclassé au poste du bénéfice net		
Réévaluation de l'actif et du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 9)	(32 815)	107 575
Total des autres éléments (de la perte globale) du résultat global	(52 563)	85 795
Total du résultat global	759 969 \$	718 394 \$
Total du résultat global attribuable à :		
l'actionnaire de l'entité mère	760 153 \$	718 395 \$
la participation minoritaire	(184)	(1)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Solde au 31 mars 2020	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions reçues	Contributions de la participation minoritaire	Solde au 31 mars 2021
Capital d'apport	500 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 000 \$
Bénéfices non répartis	6 731 232	812 716	(32 815)	-	-	-	7 511 133
Gains nets (virement de gains nets) sur instruments dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie	21 237	-	(19 748)	-	-	-	1 489
Total du cumul des autres éléments du résultat global	21 237	-	(19 748)	-	-	-	1 489
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	7 252 469	812 716	(52 563)	-	-	-	8 012 622
Participation minoritaire	807	(184)	-	-	-	(13)	610
Total	7 253 276 \$	812 532 \$	(52 563) \$	- \$	- \$	(13) \$	8 013 232 \$

(en milliers de dollars canadiens)	Solde au 31 mars 2019	Bénéfice net	Autres éléments du résultat global	Dividende versé	Contributions reçues	Contributions de la participation minoritaire	Solde au 31 mars 2020
Capital d'apport	183 725 \$	- \$	- \$	(183 725) \$	500 000 \$	- \$	500 000 \$
Bénéfices non répartis	6 202 132	632 600	107 575	(211 075)	-	-	6 731 232
Gains nets (virement de gains nets) sur instruments dérivés précédemment désignés comme couvertures de flux de trésorerie	43 017	-	(21 780)	-	-	-	21 237
Total du cumul des autres éléments du résultat global	43 017	-	(21 780)	-	-	-	21 237
Total des capitaux propres attribuables à l'entité mère	6 428 874	632 600	85 795	(394 800)	500 000	-	7 252 469
Participation minoritaire	677	(1)	-	-	-	131	807
Total	6 429 551 \$	632 599 \$	85 795 \$	(394 800) \$	500 000 \$	131 \$	7 253 276 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	812 532 \$	632 599 \$
Ajustements pour déterminer les (sorties) rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs nets	(1 298 429)	(1 196 668)
Charge pour pertes sur prêts	18 643	87 576
Ajustement de juste valeur	8 782	4 757
(Bénéfice net) perte nette résultant de la participation dans des entreprises associées	(1 910)	31 078
Amortissement	38 952	37 133
Pertes de change nettes non réalisées (gains de change nets non réalisés)	63 667	(21 488)
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	(3 049 367)	(2 296 276)
Sorties de fonds nettes liées aux contrats de location-financement	(36 384)	(76 872)
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	(1 288)	42 020
Intérêts reçus	1 571 032	1 700 944
Intérêts payés	(287 598)	(540 880)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(2 161 368)	(1 596 077)
Activités de placement		
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux placements à court terme	22 249	(320 868)
Sorties de fonds nettes liées aux autres prêts	(915)	(17 113)
Acquisition de placements en actions	(25 680)	-
Décaissements liés à la participation dans des entreprises associées ⁽¹⁾	(24 620)	(12 813)
Remboursements liés à la participation dans des entreprises associées ⁽¹⁾	8 189	12 146
Achat de matériel et améliorations locatives	(8 115)	(9 451)
Achat de logiciels	(3 132)	(11 945)
Produit sur la cession de matériel sous contrat de location-exploitation	14 390	18 625
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(17 634)	(341 419)
Activités de financement		
Dette à long terme émise	9 282 000	9 770 000
Dette à long terme remboursée	(7 081 365)	(6 598 796)
Dette à court terme émise	11 891 716	9 783 591
Dette à court terme remboursée	(12 370 841)	(10 154 089)
Remboursement de capital relatif aux passifs liés aux contrats de location	(14 563)	(15 101)
Dividende versé	-	(394 800)
Contributions de capital reçues	-	500 000
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	1 706 947	2 890 805
Variation des espèces et quasi-espèces	(472 055)	953 309
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 724 503	770 517
Effets des variations du taux de change sur le solde des sommes détenues et exigibles en devises étrangères	(1 355)	677
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 251 093 \$	1 724 503 \$
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Espèces	1 196 194 \$	878 570 \$
Quasi-espèces	54 899	845 933

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées. Veuillez consulter la note 27.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. La société

Pouvoirs et objectifs

Financement agricole Canada (FAC) a été constituée en 1959, en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le siège social de FAC est au Canada et son bureau enregistré se situe au 1800, rue Hamilton, à Regina, en Saskatchewan. FAC appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

FAC a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles – notamment les fermes familiales – et aux entreprises – notamment les petites et moyennes entreprises – de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture. Les activités de FAC visent principalement les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* est promulguée en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles*, qui ont été abrogées. La *Loi* révisée élargit alors le mandat de FAC, conférant à cette dernière des pouvoirs plus étendus en matière de financement et d'administration.

Le 14 juin 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* a reçu la sanction royale, remplaçant ainsi la *Loi sur la Société du crédit agricole*. Cette *Loi* permet à FAC d'offrir une gamme élargie de services aux producteurs et aux agroentrepreneurs.

Le 25 mars 2020, la *Loi sur Financement agricole Canada* a été modifiée afin de permettre au ministre des Finances de déterminer la limite relative aux versements de capital. Ainsi, en date du 25 mars 2020, le ministre a augmenté la limite relative aux versements de capital, la faisant passer à 2 500 millions de dollars.

En septembre 2008, FAC et quelques autres sociétés d'État ont reçu une directive (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exigeant de prendre dûment en considération l'intégrité personnelle de ceux et celles qu'elles financent ou à qui elles offrent des avantages. Au cours de l'exercice 2021, la société a continué de se conformer aux exigences de la directive.

En juillet 2015, FAC a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en application de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* l'enjoignant d'harmoniser ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques liées aux dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, les directives et les instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La directive imposait également à FAC de présenter un compte rendu de sa mise en œuvre dans son prochain plan d'entreprise, et FAC a rempli cette exigence. Ainsi, les politiques, les lignes directrices et les pratiques de FAC sont harmonisées avec les politiques, les directives et les instruments connexes du Conseil du Trésor depuis le 31 mars 2016.

En mars 2017, FAC a reçu la directive (C.P. 2017-242) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, abrogeant la directive C.P. 2014-1377 émise en décembre 2014 et l'enjoignant de veiller à ce que ses régimes de retraite tiennent compte de ce qui suit :

- (1) pour son régime de retraite à cotisations déterminées, des taux de cotisation des membres et de l'employeur égaux d'ici le 31 décembre 2017;
- (2) l'âge normal de la retraite est 65 ans pour les employés embauchés à compter du 10 mars 2017, et l'âge auquel les prestations de retraite sont disponibles, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel elles sont accessibles en vertu du régime de retraite de la fonction publique.

Cette directive exigeait également que FAC décrive sa stratégie de mise en œuvre des exigences susmentionnées dans son prochain plan d'entreprise et dans ses plans subséquents, jusqu'à ce qu'elle se soit entièrement acquittée de ses engagements. Au 31 mars 2018, FAC s'était entièrement acquittée de ses engagements.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés (les états financiers) ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les principales conventions comptables utilisées pour dresser les états financiers sont résumées ci-dessous et dans les pages qui suivent. Elles ont été mises en application de façon uniforme pour tous les exercices présentés dans les états financiers.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de fonctionnement de la société. Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les Notes complémentaires aux états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

Périmètre de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de FAC, le Fonds de financement subordonné Avrio II, le Fonds de financement subordonné Avrio III et le Fonds pour des solutions d'affaires en agriculture et en alimentation de Forage Capital (collectivement nommés les fonds consolidés). Les fonds consolidés sont des sociétés en commandite de financement de capital de risque qui exercent leurs activités à Calgary, en Alberta, et dont FAC est un commanditaire détenant une participation majoritaire. La société consolide les fonds consolidés étant donné le contrôle qu'elle exerce sur ces fonds. La société contrôle ces fonds puisqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation à ces fonds et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements compte tenu de son droit de regard sur ces fonds. Un ajustement a été apporté pour les variations de juste valeur des placements et les opérations importantes survenues entre la fin de l'exercice des fonds consolidés (31 décembre) et la fin de l'exercice de FAC. Toutes les opérations et tous les soldes interentreprises importants ont été éliminés. La participation minoritaire, représentant les capitaux propres dans les fonds consolidés qui ne sont pas attribuables à la société, a été déclarée dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global et l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides, dont la date d'échéance est de 90 jours ou moins à compter de leur date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en espèces de montants connus et dont le risque de fluctuation de valeur est négligeable. Les quasi-espèces sont détenues afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et classées comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les intérêts réalisés sur les espèces et quasi-espèces sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés dans les intérêts créditeurs selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements dont l'échéance se situe entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement pour combler les besoins de liquidités, sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les intérêts réalisés sur les placements à court terme sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés dans les intérêts créditeurs selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Créances

Les créances sont détenues afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et classées comme actifs financiers évalués au coût amorti.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés donnent lieu à des droits et à des obligations destinés à atténuer un ou plusieurs risques financiers inhérents à un instrument financier primaire sous-jacent. FAC utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des devises dans les limites approuvées par son Conseil d'administration (le Conseil). Ces limites reposent sur les lignes directrices établies par le ministère des Finances. FAC n'utilise aucun instrument financier dérivé pour spéculer.

2. Principales conventions comptables (suite)

Les instruments dérivés sont classés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et évalués à leur juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la section Incertitude relative aux estimations, et les gains et les pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés classés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont déclarés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts produits et à recevoir sur les instruments dérivés classés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont compris dans les intérêts créditeurs.

Couvertures de flux de trésorerie

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie a été abandonnée prospectivement le 1^{er} janvier 2015 pour tous les swaps de taux d'intérêt précédemment désignés comme éléments de couverture puisque FAC a révoqué les relations de couverture désignées. Tous les gains cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont transférés au poste des intérêts créditeurs nets pendant le reste du terme de l'instrument de couverture initial. Tous les gains et toutes les pertes de juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt postérieurs à l'abandon sont comptabilisés immédiatement dans l'ajustement de juste valeur.

Prêts

Les prêts sont classés comme actifs financiers évalués au coût amorti. Les prêts sont déclarés à leur valeur après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des commissions sur prêts reportées et sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs associés aux prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions liées à la constitution des prêts, notamment les commissions d'engagement et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées dans les intérêts créditeurs sur la durée prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, certains coûts différentiels directs liés à la constitution des prêts sont reportés et déduits des commissions afférentes.

Lorsqu'un prêt est classé douteux, les intérêts créditeurs associés aux prêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'instrument, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts. Le prêt douteux est réinscrit comme prêt productif lorsqu'il existe une assurance raisonnable, de l'avis de la direction, que le capital et les intérêts seront ultimement perçus. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif, la provision pour pertes sur prêts résiduelle fait l'objet d'un nouveau calcul conformément au 2^e stade, décrit dans la section Provision pour pertes sur prêts, et est rajustée par le biais de la charge pour pertes sur prêts.

Les prêts et la provision pour pertes sur prêts connexe sont radiés partiellement ou entièrement lorsqu'il n'y a plus de probabilité raisonnable de recouvrement.

Contrats de location-financement

Lorsque FAC est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont constatés au coût amorti. Ils sont déclarés à leur valeur après déduction de la provision pour pertes sur prêts et sont comptabilisés en fonction du montant total des paiements futurs minimaux prévus au contrat de location-financement, auquel s'ajoutent les valeurs résiduelles estimées, moins le revenu financier non gagné. Le produit tiré des contrats de location-financement est constaté de façon à produire un taux de rendement constant sur le contrat de location.

Placements de capital de risque

Les placements de capital de risque comprennent les autres prêts et les placements en actions qui sont détenus par les fonds consolidés. FAC a classé les autres prêts comme actifs financiers évalués au coût amorti étant donné que ces placements sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, conformément à leur modèle économique. Ces placements de capital de risque sont déclarés après déduction d'une provision pour pertes sur prêts. Les placements en actions qui ne satisfont pas au test visant à déterminer s'il s'agit uniquement de remboursements de capital et de versements d'intérêt sont désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et les pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur dans la section État consolidé des résultats.

Les intérêts sur les autres prêts et les produits tirés des commissions sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés dans les intérêts créditeurs.

2. Principales conventions comptables (suite)

Les autres prêts diffèrent des prêts standards de FAC en ce sens qu'ils ont un degré de priorité moindre en cas de faillite; ils représentent donc un risque accru et sont assortis d'une moins bonne garantie (ou ne sont pas garantis du tout), et des politiques et processus distincts en matière de décisions de crédit les encadrent.

Participation dans des entreprises associées

FAC détient des placements dans des sociétés en commandite de financement de capital de risque (fonds de placements en actions) qui sont des entreprises associées de FAC. Une entreprise associée est une entité sur laquelle la société exerce une influence notable. FAC a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur les politiques de l'entité. Ces fonds de placements en actions sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les placements sont d'abord comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de FAC de la perte ou du revenu net de la société émettrice. Le placement est comptabilisé à titre de participation dans des entreprises associées dans le bilan consolidé de FAC, et sa quote-part de la perte ou du revenu net est comptabilisée dans le bénéfice net tiré de la participation dans des entreprises associées de l'État consolidé des résultats. Un ajustement a été apporté pour les variations de juste valeur des placements et les opérations importantes survenues entre la fin de l'exercice des fonds de placements en actions (le 31 décembre) et la fin de l'exercice de FAC.

Provision pour pertes sur prêts

FAC constate une provision pour pertes sur prêts pour les actifs financiers évalués au coût amorti, qui correspond à la meilleure estimation de la direction quant aux pertes prévues en date du bilan. La valeur comptable des actifs financiers est réduite au moyen de la provision pour pertes sur prêts, et le montant de la perte est constaté dans la charge pour pertes sur prêts. Les engagements de prêts sont un élément hors bilan et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur. C'est pourquoi une provision pour pertes sur prêts est calculée et comprise dans la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts. Le montant de la provision augmente ou diminue en fonction des variations de la charge pour pertes sur prêts et de la subvention gouvernementale au titre du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP), comme il est décrit dans la section Aide de l'État, des radiations et des recouvrements.

Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur augmente ou diminue, la perte de valeur constatée antérieurement est ajustée au moyen de la provision pour pertes sur prêts et de la charge pour pertes sur prêts.

Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction sépare les actifs financiers en trois stades, sur lesquels est fondée la méthodologie d'établissement de cette provision, comme il est décrit ci-dessous.

Modèle de dépréciation des pertes prévues

Le modèle de dépréciation des pertes prévues comporte trois stades pour évaluer la provision pour pertes sur prêts :

Actifs financiers productifs :

1^{er} stade : Les actifs financiers du 1^{er} stade représentent des actifs financiers qui ne sont pas désignés individuellement comme douteux. Lors de la comptabilisation initiale – et si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante –, les pertes sur prêts prévues sur 12 mois sont constatées dans la charge pour pertes sur prêts et une provision pour pertes sur prêts est établie.

2^e stade : Les actifs financiers du 2^e stade représentent également des actifs financiers qui ne sont pas désignés individuellement comme douteux. Si le risque de crédit augmente de manière importante et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif sont comptabilisées. Si, dans les exercices subséquents, le risque de crédit que présente l'actif financier s'atténue de sorte qu'il n'y ait plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis sa constatation initiale, alors la provision pour pertes sur prêts est évaluée conformément au 1^{er} stade, c'est-à-dire qu'elle est évaluée en fonction des pertes sur prêts prévues sur 12 mois.

Actifs financiers douteux :

3^e stade : Les actifs financiers du 3^e stade représentent les actifs financiers désignés individuellement comme douteux. Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, il n'y a plus d'assurance raisonnable de croire au recouvrement en temps opportun du montant complet de capital et d'intérêt, et les pertes sur prêts prévues sur toute la durée de vie de l'actif sont comptabilisées.

2. Principales conventions comptables (suite)

Évaluation des pertes sur prêts prévues

L'évaluation des pertes sur prêts prévues et la détermination du stade tiennent compte d'information raisonnable et justifiable concernant les événements passés, les circonstances actuelles et les données prévisionnelles. L'estimation et l'application des données prospectives à l'aide de sources d'information tant internes qu'externes nécessitent l'exercice d'un jugement important.

Le calcul des pertes sur prêts prévues se fonde sur la valeur prévue de trois scénarios pondérés en fonction des probabilités afin d'évaluer les déficits de trésorerie prévus, au taux d'intérêt effectif actualisé. Un déficit de trésorerie constitue l'écart entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que FAC prévoit recevoir. Pour ce qui est des engagements de prêts, les estimations de pertes sur prêts tiennent compte de la partie de l'engagement qui devrait être décaissée au cours de la période pertinente. Les éléments essentiels à l'évaluation des pertes sur prêts prévues sont les suivants :

- la probabilité de défaut, qui est une estimation de la probabilité qu'un prêt soit en défaut sur une période donnée;
- les pertes en cas de défaut, qui est une estimation du montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaut;
- l'exposition en cas de défaut, qui est une estimation de l'encours à une date de défaut future.

Les pertes sur prêts prévues sur 12 mois sont évaluées en fonction de la probabilité que le prêt soit en défaut dans les 12 mois suivant la date du bilan. Les pertes sur prêts prévues sur la durée de vie de l'actif sont évaluées en fonction de la probabilité qu'un prêt soit en défaut entre la date du bilan et la date d'échéance du prêt.

Augmentation importante du risque de crédit

En date de chaque bilan, FAC détermine si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la constatation initiale de l'actif financier afin de déterminer si l'actif financier est passé du 1^{er} au 2^e stade. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, FAC :

- détermine si les actifs financiers sont classés dans la catégorie investissement à la date du bilan, en fonction d'un système interne d'attribution d'une cote de risque à l'emprunteur, selon lequel les actifs classés dans la catégorie investissement représentent un faible risque et toutes les exigences relatives aux flux de trésorerie contractuels sont satisfaites;
- détermine si la probabilité de défaut a dépassé un certain seuil, ce qui indiquerait que le risque qu'un actif financier soit en défaut à la date du bilan est beaucoup plus élevé qu'au moment de sa constatation initiale;
- tient compte de l'information qualitative disponible à la date du bilan;
- tient compte du nombre de jours de retard de l'actif financier.

Actifs financiers douteux

Un actif financier douteux du 3^e stade est un actif financier évalué au coût amorti qui a été affecté par un ou plusieurs événements après la constatation initiale au point où FAC n'a plus d'assurance raisonnable de croire au recouvrement en temps opportun du montant complet de capital et d'intérêt. Les preuves de perte de valeur comprennent tout élément indiquant que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, un défaut de paiement ou un compte en souffrance. Il y a défaut de paiement lorsque le remboursement du capital ou le versement d'intérêts exigibles est en retard de 90 jours ou qu'un avenant diminuant l'obligation financière a été accordé en raison des difficultés financières de l'emprunteur, sauf si l'encours est négligeable ou si l'actif financier est suffisamment garanti. Un actif du 3^e stade repasse au 2^e stade lorsque, à la date du bilan, il n'est plus considéré comme douteux. L'actif repasse au 1^{er} stade lorsque, à la date du bilan, son risque de crédit n'est plus considéré comme ayant augmenté considérablement par rapport à la constatation initiale, ce qui pourrait se produire pendant la même période que le passage du 3^e stade au 2^e stade. Lorsqu'un actif est classé comme actif financier douteux du 3^e stade, sa valeur comptable est réduite à sa valeur estimative de réalisation à l'aide d'un ajustement de la charge pour pertes sur prêts. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, l'écart donnera lieu à un ajustement de la charge pour pertes sur prêts.

Le montant de la dépréciation est calculé comme l'écart entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier. Pour ce qui est des prêts, le taux d'intérêt effectif est soit le taux d'intérêt effectif initial du prêt – dans le cas des prêts à taux fixe –, soit le taux d'intérêt effectif au moment où s'est produite la dépréciation, dans le cas des prêts à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte de la juste valeur de toutes les garanties sous-jacentes, ainsi que de l'estimation de la période et des coûts pour réaliser les garanties. L'estimation des flux de trésorerie futurs pour les contrats de location-financement est conforme aux flux de trésorerie utilisés pour évaluer les prêts conformément à IFRS 16.

2. Principales conventions comptables (suite)

Renseignements prospectifs

L'évaluation des pertes sur prêts prévues pour chacun des stades de la provision pour pertes sur prêts et l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur des prévisions raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir.

FAC intègre des renseignements prospectifs dans son évaluation des pertes sur prêts prévues en utilisant un scénario prospectif de référence ainsi que deux scénarios prospectifs pondérés en fonction des probabilités présentant, d'une part, des résultats plus optimistes et, d'autre part, des résultats plus pessimistes. À cet effet, FAC a créé des modèles nationaux et provinciaux pour les recettes monétaires agricoles, les valeurs des terres agricoles et la dette agricole. Dans ses modèles, FAC utilise comme données économiques un large éventail de renseignements prospectifs, provenant autant de sources d'informations internes qu'externes, comme le produit intérieur brut canadien, les taux de change et les taux d'intérêt. Les données et les modèles servant au calcul des pertes sur prêts prévues ne rendent peut-être pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché en date des états financiers. Pour tenir compte de cela, il est possible de recourir à des modèles ou à des ajustements de nature qualitative à titre d'ajustements temporaires fondés sur une expertise en matière de crédit.

Modification d'un actif financier

Si les modalités contractuelles d'un actif financier sont modifiées, une évaluation est faite afin de déterminer si l'actif financier devrait être décomptabilisé. Lorsque la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, la société continue d'utiliser la date de constitution pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante aux fins de détermination du stade pour les pertes sur prêts, et un gain ou une perte découlant de la modification est constaté. Une perte découlant de la modification est comptabilisée au poste des intérêts créditeurs et au poste des prêts nets lorsque la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs modifiés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial, est inférieure à la valeur initiale des flux de trésorerie. Les intérêts créditeurs continuent d'être comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif initial. Lorsque la modification entraîne une décomptabilisation, l'actif financier modifié est considéré comme un nouvel actif financier.

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC offre au personnel un régime de retraite agréé à prestations déterminées, trois régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite agréé à cotisations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées, qui offrent des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés.

Le régime de retraite agréé de FAC comprend deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées fermé (c'est-à-dire qu'il n'est pas offert aux employés embauchés après le 1^{er} janvier 2009). Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite à cotisations déterminées sont deux dispositions différentes faisant partie du même régime de retraite et sont agréés en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, sous le numéro d'agrément 57164. Ils constituent des régimes de pension agréés, tels qu'ils sont définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les régimes de retraite à prestations déterminées reposent sur le nombre d'années de service des employés et sur le salaire moyen de leurs cinq années de service consécutives les mieux rémunérées. Ils sont aussi assortis d'une protection contre l'inflation. Le régime de retraite à cotisations déterminées est un régime d'épargne accumulée, et tous les employés embauchés depuis le 1^{er} janvier 2009 adhèrent automatiquement au volet à cotisations déterminées. FAC offre aussi des régimes supplémentaires de retraite à prestations et à cotisations déterminées aux employés dont les avantages au titre des régimes agréés sont plafonnés en vertu des limites maximales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes de retraite comprennent des régimes contributifs de soins de santé, dont les cotisations des participants sont rajustées annuellement, et un régime non contributif d'assurance-vie. Des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité de courte durée, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des prestations pour soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

L'obligation au titre du régime de retraite à prestations déterminées et des autres régimes à prestations déterminées est calculée selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels. Les actifs des régimes sont évalués à leur juste valeur.

La société évalue son actif ou son passif net au titre des prestations déterminées à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

2. Principales conventions comptables (suite)

L'actif net ou le passif net au titre des prestations déterminées correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, réduite de la juste valeur des actifs du régime. L'actif net au titre des prestations déterminées est limité à la valeur établie par le plafond de l'actif. La valeur de l'actif est limitée à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Aux fins de calcul de la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence minimale de capitalisation applicable au régime.

Les coûts associés aux régimes à prestations déterminées sont répartis en trois catégories :

- les coûts des services, les coûts des services passés, les gains et les pertes sur les compressions et règlements, les frais d'administration du régime et l'incidence fiscale sur les actifs d'impôt remboursables;
- les intérêts débiteurs ou créditeurs nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations déterminées;
- les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées sont constatées à titre de charges lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Les coûts des services passés découlant des modifications aux régimes sont constatés immédiatement au poste des salaires et avantages pendant la période de modification aux régimes.

Les intérêts nets, les coûts des services rendus au cours de l'exercice, les gains et pertes sur les compressions et règlements ainsi que les frais d'administration du régime sont constatés immédiatement au poste des salaires et avantages dans le bénéfice net. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux utilisé pour actualiser les obligations au titre des prestations déterminées qui sont comprises dans l'actif net ou le passif net au titre des prestations déterminées.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes actuariels, les ajustements liés à l'expérience relative aux passifs du régime, la variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exception des montants compris dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations déterminées, le cas échéant) ainsi que le rendement des actifs du régime (à l'exception des intérêts sur le passif net au titre des prestations déterminées). Les gains ou les pertes actuariels découlent des changements aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées. Les réévaluations sont immédiatement constatées au titre des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites et sont comprises dans les bénéfices non répartis au bilan consolidé.

Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition du matériel ou aux améliorations locatives. Les charges subséquentes, y compris les éléments remplacés, sont comprises dans la valeur comptable du matériel ou des améliorations locatives ou sont constatées en tant qu'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que FAC bénéficiera des avantages économiques associés à l'élément et que le coût de l'élément peut être déterminé de façon fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

L'amortissement débute au moment où FAC peut utiliser le matériel ou l'amélioration locative. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode d'amortissement linéaire afin de répartir le coût moins la valeur résiduelle estimée de l'actif sur les périodes suivantes :

	Durée
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans
Améliorations locatives	La durée la plus courte entre le terme du bail ou la durée économique utile de l'actif

Les valeurs résiduelles et durées économiques utiles sont examinées annuellement et ajustées au besoin. Le matériel et les améliorations locatives font l'objet d'un examen annuel en vue de déceler des indicateurs de dépréciation et, le cas échéant, FAC estime le montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable estimatif est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais associés à la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif, une perte de valeur est constatée afin de réduire la valeur comptable pour qu'elle corresponde au montant recouvrable estimatif.

2. Principales conventions comptables (suite)

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les charges liées aux logiciels conçus à l'interne sont constatées comme des actifs lorsque FAC peut prouver son intention et sa capacité de poursuivre le développement et l'utilisation des logiciels d'une façon qui produira des avantages économiques futurs et qu'elle peut en toute fiabilité mesurer les coûts nécessaires pour mener le développement à terme. Les coûts capitalisés des logiciels créés à l'interne comprennent tous les coûts directement attribuables à leur développement. Dans le cas des logiciels créés à l'interne, les dépenses consacrées à la recherche (ou à la phase de recherche d'un projet) sont constatées à titre de charges au moment où elles sont engagées.

Les logiciels sont amortis dès qu'ils peuvent être utilisés par la société. L'amortissement est comptabilisé sur une durée économique utile estimative de trois ou cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les logiciels font l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une perte de valeur serait constatée pour réduire la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Matériel sous contrat de location-exploitation

Lorsque la société est le bailleur dans le cadre d'un contrat de location qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail, le contrat est alors classé comme un contrat de location-exploitation. Le matériel sous contrat de location-exploitation est comptabilisé au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Le matériel est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile pour FAC, ce qui correspond à la durée du contrat de location. L'amortissement est compris dans les intérêts débiteurs.

Le produit des contrats de location-exploitation est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat et est compris dans les intérêts créditeurs. Les coûts directs initiaux engagés dans la négociation et l'établissement du contrat de location-exploitation sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Le matériel sous contrat de location-exploitation fait l'objet d'un examen annuel qui sert à déceler toute dépréciation ou variation des avantages économiques futurs estimatifs. Si tel est le cas, la valeur comptable fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si elle est entièrement recouvrable. Une perte de valeur serait constatée afin de réduire la valeur comptable pour qu'elle corresponde au montant recouvrable si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable estimatif.

Actifs au titre du droit d'utilisation

À la date de début d'un contrat, FAC détermine si le contrat constitue un contrat de location ou comporte un contrat de location. En outre, à la date de début ou à la réévaluation d'un contrat qui contient un élément lié à la location, FAC comptabilise les éléments liés à la location en fonction de leurs prix distincts relatifs. S'il n'y a pas de prix distincts observables, dans le cas des contrats de location d'immeubles dont elle est preneur à bail, FAC a choisi de ne pas séparer les éléments non liés à la location et de comptabiliser les éléments liés à la location et les éléments non liés à la location comme un seul élément lié à la location.

À la date de début du contrat de location, FAC constate un actif au titre du droit d'utilisation, à l'exception des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur qui sont passés en charges selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués initialement au coût et sont composés de l'évaluation initiale des passifs liés aux contrats de location après ajustement pour tenir compte des paiements de location effectués à la date de début ou avant, déduction faite des incitatifs à la location reçus du bailleur. Ces actifs sont subséquemment évalués au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, puis rajustés pour tenir compte de toute réévaluation des passifs liés aux contrats de location de la manière décrite ci-dessus. La durée du contrat de location comprend la durée du bail non résiliable, les options de renouvellement dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient exercées par le preneur à bail ainsi que les options de résiliation auxquelles il est peu probable que le preneur à bail ait recours.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat de location ou sur la durée de vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation, selon la date la plus rapprochée. L'amortissement est constaté selon la méthode linéaire à compter de la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont inscrits à un poste distinct du bilan consolidé.

2. Principales conventions comptables (suite)

Assurance

La société offre à ses clients de souscrire une assurance-vie et une assurance-accidents collectives des créanciers dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance, et ce programme d'assurances représente un risque limité pour la société. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle et sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles; elles sont inscrites au poste des créances. Le revenu tiré de l'assurance comprend les primes perçues ou exigibles, déduction faite des indemnités d'assurance encourues tout au long de l'année ainsi que des réserves réglementaires maintenues par l'assureur. Les charges liées à l'administration du programme d'assurances sont aussi inscrites au poste du revenu tiré de l'assurance.

La société maintient un actif restreint au titre de la réserve pour sinistres avec l'assureur afin de financer le paiement des demandes d'indemnité futures. Cet actif est compris dans les autres actifs. L'assureur paie des intérêts annuels sur cet actif de réserve pour sinistres, qui sont constatés au poste du revenu tiré de l'assurance.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts

La société contracte des emprunts auprès du gouvernement du Canada avec l'autorisation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes pour FAC et, à ce titre, elles constituent des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada qui sont entièrement reconnus et garantis par le gouvernement du Canada.

Les emprunts auprès des marchés financiers sont composés de billets à ordre à taux fixe en dollars américains à court terme ainsi que de billets au détail et institutionnels à taux fixe à court ou à long terme.

Les emprunts de la société sont constatés à l'aide du processus de comptabilisation à la date de transaction et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs des prêts Transfert

Conformément au produit de prêt Transfert de FAC, la société conclut des contrats distincts avec chaque emprunteur du prêt et le vendeur. Le premier contrat donne lieu à un prêt, qui est enregistré conformément à la Politique sur les prêts de FAC. La société constate aussi un passif des prêts Transfert qui représente les sommes dues à des tiers, FAC étant tenue de verser des montants conformément à un calendrier de décaissements qui peut différer du calendrier de paiement des prêts. À mesure que les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissements des prêts Transfert, le montant applicable associé au passif de ces prêts est réduit. Les passifs des prêts Transfert sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs liés aux contrats de location

À la date du début du contrat de location, FAC constate un passif au titre des contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et des contrats de location de faible valeur qui sont passés en charges selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les passifs liés aux contrats de location sont initialement déterminés à la valeur actuelle des paiements de location non payés à la date de début du contrat, actualisée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal moyen pondéré de FAC.

Paiements de location inclus dans l'évaluation des passifs liés aux contrats de location :

- les paiements de location fixes, déduction faite des incitatifs à la location;
- les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux et sont déterminés initialement à l'aide de l'indice ou du taux à la date du début du contrat.

2. Principales conventions comptables (suite)

Les passifs liés aux contrats de location sont subséquemment évalués au coût amorti en augmentant la valeur comptable de manière à tenir compte de l'intérêt sur le passif au titre du contrat de location à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, et en diminuant la valeur comptable de manière à tenir compte des paiements de location versés.

FAC réévalue les passifs liés aux contrats de location au moyen d'un rajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe lorsqu'il y a une modification aux versements de contrats de location futurs découlant de l'un des événements suivants :

- une modification est apportée à la durée du contrat de location; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- une modification est apportée à l'indice ou au taux utilisé pour déterminer les paiements de location; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen du taux d'actualisation initial;
- un changement est apporté dans l'étendue ou la contrepartie d'un contrat de location et n'est pas comptabilisé en tant que contrat de location distinct; dans ce cas, les paiements de location révisés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé.

Si la réévaluation du passif au titre du contrat de location entraîne la réduction à zéro de la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation connexe, un preneur à bail doit comptabiliser le montant résiduel intégral de la réévaluation aux résultats.

Les passifs au titre des contrats de location sont inscrits à un poste distinct du bilan consolidé.

Aide de l'État

FAC est l'une des institutions financières qui participent au PRPPIP. En vertu du PRPPIP, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts dans le but de couvrir une partie des pertes sur prêts nettes de prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porcs avec la participation de certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes sur prêts qui dépassent celles couvertes par le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder à ces fonds. Le montant des fonds de la réserve auquel FAC a accès pour tout prêt non productif admissible est de 90 %, 80 % et 70 % des pertes sur prêts nettes de la première à la troisième année, de la quatrième à la sixième année et de la septième à la quinzième année, respectivement. Les montants détenus par la société, mais auxquels elle n'a pas droit, sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La direction fait une estimation du montant du fonds de réserve pour pertes sur prêts auquel FAC a droit au titre du PRPPIP et cette estimation est comptabilisée dans sa charge pour pertes sur prêts. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé à titre d'emprunt. L'intérêt sur cet emprunt est comptabilisé dans les intérêts débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou passif financier. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût amorti sont reportés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Conversion des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts, les créances et les emprunts sont comptabilisés selon leur valeur nette dans l'État consolidé des résultats.

Informations sectorielles

La société est organisée et gérée comme une entreprise qui œuvre dans un seul secteur, soit le financement agricole. Tous ses produits sont gagnés exclusivement au Canada.

2. Principales conventions comptables (suite)

Jugements déterminants de la direction relativement à l'application des conventions comptables

Voici les jugements déterminants formulés par la direction au moment de l'application des conventions comptables de la société.

Contrats de location-financement

En effectuant la classification des contrats de location, la direction détermine si les contrats de location d'équipement agricole constituent des contrats de location-financement ou de location-exploitation. Dans certains cas, il est difficile de définir la nature du contrat de location et la direction utilise son meilleur jugement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur à bail.

Contrats de location

Pour évaluer la durée du contrat de location selon IFRS 16 – Contrats de location, la direction utilise son meilleur jugement pour déterminer s'il est raisonnablement certain qu'un preneur à bail se prévaudra des périodes de prolongation optionnelles, en tenant compte des faits et des circonstances ainsi que des pratiques antérieures.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers de la société selon les IFRS exige que la direction formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue fondée sur les données antérieures et d'autres facteurs, dont notamment les événements futurs prévus et jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses, surtout compte tenu des incertitudes additionnelles occasionnées par la pandémie de COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé en mars 2020. Les estimations, hypothèses et jugements déterminants qui sont essentiels à la constatation et à l'évaluation des actifs, des passifs, du bénéfice et des charges sont abordés ci-dessous.

Provision pour pertes sur prêts

La direction examine les actifs financiers évalués au coût amorti et tous les engagements de prêts pour évaluer la dépréciation et exerce son jugement pour déterminer si un événement générateur de perte pourrait survenir. Elle formule conséquemment des estimations et des hypothèses pour mesurer toute perte de valeur, ce qui comprend le passage d'un stade à un autre.

Pour estimer les flux de trésorerie futurs de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur les pertes antérieures subies, les circonstances actuelles et les renseignements prospectifs, comme il est décrit dans la section Provision pour pertes sur prêts à l'égard des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants de dépréciation similaires à ceux du portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

La direction a fait preuve de beaucoup de discernement au moment d'évaluer les répercussions entraînées par la pandémie de COVID-19 sur les valeurs des données économiques clés utilisées dans l'analyse des scénarios macroéconomiques ainsi que la pondération en fonction des probabilités de ces scénarios, de même que les hypothèses servant à déterminer l'étendue de ces répercussions sur des secteurs précis. En outre, la direction a fait preuve de beaucoup de discernement pour évaluer l'incidence des programmes de soutien à la clientèle offerts aux emprunteurs de FAC, y compris ceux qui sont offerts par l'industrie, ainsi que pour déterminer si ces mesures constituent des délais de grâce, si elles occasionnent une modification importante du contrat, si elles ont un effet sur l'établissement du stade de la provision et si elles ont une incidence sur la provision globale. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les principales hypothèses utilisées, consulter la note 26.

Actif et passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi

L'estimation de l'actif et du passif nets au titre des prestations déterminées ou des avantages postérieurs à l'emploi liés et non liés à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'une des plus importantes hypothèses utilisées est le taux d'actualisation. Il s'agit du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds futures qui, selon les estimations, devront être effectuées pour respecter les obligations au titre du régime de retraite. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. Pour ce faire, elle se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société de grande qualité, auxquels s'ajoutent ceux des obligations d'État et des obligations notées A ainsi que des ajustements relatifs au différentiel de taux, dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance de l'obligation connexe au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les valeurs comptables de l'actif et du passif nets au titre des prestations déterminées.

2. Principales conventions comptables (suite)

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas connus. Les estimations de la juste valeur sont des évaluations ponctuelles qui pourraient varier considérablement dans les exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture du marché. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations qui comportent des incertitudes et qui peuvent être considérablement différentes si elles sont comparées aux valeurs d'autres institutions financières pour des contrats semblables. La méthode utilisée pour évaluer les instruments financiers de la société à leur juste valeur est décrite ci-dessous.

- La juste valeur estimative des actifs et passifs financiers dérivés est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation standards de la valeur du marché. Dans les cas où il existe des options de remboursement anticipé ou de prolongation, la valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures actuelles du marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché. Les différentiels de taux observés sur le marché, le cas échéant, constituent un facteur clé dans l'établissement des ajustements de valeur selon le risque de crédit de contrepartie auquel la société est exposée. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, une valeur approximative qui reflète le profil de crédit de la contrepartie est utilisée.
- La juste valeur estimative des placements de capital de risque (sous forme d'actions dans des sociétés fermées) constatée à la juste valeur par le biais du compte de résultat est évaluée en fonction des lignes directrices émises par l'industrie du capital de risque et établie à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur le marché.

Normes comptables émises mais non encore en vigueur

La société a examiné les nouvelles normes et les modifications qui ont été émises par le Comité des normes comptables internationales (CNCI), mais qui ne sont pas encore en vigueur, et elle a déterminé que la norme suivante pourrait avoir une incidence sur la société. La direction a entrepris l'examen de l'incidence de cette norme sur les états financiers et les conventions comptables de la société.

En mai 2017, le CNCI a publié IFRS 17 – Contrats d'assurance, qui prévoit une norme unique fondée sur des principes pour comptabiliser tous les types de contrats d'assurance. Précédemment, la société a indiqué que les répercussions de cette norme étaient inconnues; elle a évalué cette norme et déterminé qu'elle n'a aucune incidence.

Norme	Détails	Date d'application initiale
Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2	<p>En août 2020, le CNCI a publié des modifications à IFRS 9 – Instruments financiers, à IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir, à IFRS 4 – Contrats d'assurance et à IFRS 16 – Contrats de location dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces modifications comprennent l'actualisation du taux de référence CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et du taux de référence LIBOR (London Interbank Offered Rate), utilisés pour calculer le taux d'intérêt effectif de certains instruments financiers, afin de refléter un taux de référence de remplacement, les informations à fournir sur la façon de gérer le passage au nouveau taux de référence et les informations à fournir sur les risques supplémentaires découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence.</p> <p>L'abandon du CDOR et du LIBOR devrait s'échelonner sur les deux prochaines années, période au cours de laquelle l'industrie passera à des taux d'intérêt de remplacement sans risque, qui restent à déterminer. Ce changement aura une incidence sur quelques instruments financiers de FAC seulement. Pour gérer le passage de FAC à des taux de référence de remplacement, la société a mis sur pied un groupe de travail interne. FAC évalue actuellement les répercussions potentielles de la réforme des taux d'intérêt de référence sur ses clients, ses instruments financiers, ses contrats, ses systèmes et ses politiques. FAC continuera de surveiller les orientations des organismes de réglementation, des administrateurs des taux de référence et des organismes de normalisation ainsi que de collaborer avec les intervenants de l'industrie pour intégrer les développements récents au plan de projet et pour assurer une transition harmonieuse.</p>	1 ^{er} avril 2021

3. Placements à court terme

Au 31 mars 2021, les placements à court terme s'élevaient à 732,7 millions de dollars (756,4 millions en 2020) et avaient un rendement de 0,31 % (1,31 % en 2020). Ils étaient composés de billets à ordre et de bons du Trésor émis par des institutions dont la cote de crédit établie par Standard and Poor's Ratings Services (S&P) est de A+ ou plus (A+ ou plus en 2020).

Au 31 mars 2021, le placement total le plus élevé auprès d'une contrepartie était de 307,9 millions de dollars (171,7 millions en 2020). Au 31 mars 2021, la provision pour pertes sur prêts pour les placements à court terme s'élevait à 0 \$ (aucune en 2020).

Tous les placements à court terme ont un terme à l'échéance initial de 91 à 365 jours et arriveront à échéance dans les 12 mois suivant la date du bilan.

4. Instruments financiers dérivés

Les contrats dérivés auxquels souscrit FAC sont des instruments négociés hors cote. Les swaps de taux d'intérêt sont des transactions dans le cadre desquelles deux parties s'échangent, à des dates prédéterminées, leurs séries de versements prévus d'intérêts sur la base d'un montant nominal de référence pour une période déterminée, en fonction de taux d'intérêt fixes ou variables convenus à l'avance. Le montant nominal sur lequel les intérêts payés et encaissés sont fondés n'est pas échangé. FAC est exposée à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés aux intérêts sur des actifs non destinés à la vente qui portent intérêt à des taux variables.

Au 31 mars 2021, le montant estimatif des gains nets actuels déclarés au poste du cumul des autres éléments du résultat global, dont le virement au poste du bénéfice net est prévu au cours des 12 prochains mois, est de 1,5 million de dollars (21,8 millions en 2020).

Montants de capital théorique et terme jusqu'à échéance

Au 31 mars		2021			2020		
		Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt							
À recevoir	À payer						
Taux fixe	Taux variable	220 124 \$	- \$	220 124 \$	17 870 \$	220 124 \$	237 994 \$
Taux variable	Taux fixe	-	12 575	12 575	-	14 187	14 187
		220 124 \$	12 575 \$	232 699 \$	17 870 \$	234 311 \$	252 181 \$

Risque de crédit de contrepartie

Les instruments dérivés dont la juste valeur est positive sont soumis au risque de contrepartie parce que la juste valeur positive révèle que, au fil du temps, FAC peut s'attendre à recevoir un flux de trésorerie des contreparties selon les modalités du contrat et la conjoncture du marché.

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers dérivés.

Au 31 mars		2021			2020		
		Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
Swaps de taux d'intérêt		4 781 \$	322 \$	4 459 \$	12 469 \$	535 \$	11 934 \$

FAC ne prévoit pas de manquement grave des contreparties à leurs obligations parce qu'elles ont une cote de crédit de Aa2, A+ et AA ou supérieure, selon les critères des agences Moody's Investors Service (Moody's), S&P et Dominion Bond Rating Service (DBRS), respectivement. Le montant nominal cumulatif le plus important souscrit auprès d'une institution financière par contrat était, au 31 mars 2021, de 125,0 millions de dollars (125,0 millions en 2020) et la juste valeur nette la plus élevée des contrats passés avec une institution financière était, au 31 mars 2021, de 0,4 million de dollars (5,1 millions en 2020). FAC atténue le risque de crédit relatif à ses multiples opérations sur dérivés en concluant des conventions-cadres de compensation avec les contreparties (voir la note 26). Ces accords créent un droit légal de compensation du risque en cas de défaut. Les conventions-cadres de compensation en place n'ont pas de répercussions sur les justes valeurs au 31 mars 2020 et au 31 mars 2021.

5. Prêts nets

Les tableaux suivants présentent un résumé des échéances contractuelles des prêts bruts.

Au 31 mars	2021			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	3 685 122 \$	11 720 836 \$	326 454 \$	15 732 412 \$
Taux fixe	5 254 849	14 258 886	6 145 890	25 659 625
Prêts bruts	8 939 971 \$	25 979 722 \$	6 472 344 \$	41 392 037
Commissions sur prêts reportées				(45 555)
Total des prêts ⁽¹⁾				41 346 482
Provision pour pertes sur prêts (note 8)				(218 037)
Prêts nets				41 128 445 \$

⁽¹⁾ Le total des prêts au 31 mars 2021 comprend des intérêts courus et des frais cumulés d'un montant de 270,0 millions de dollars.

Au 31 mars	2020			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Taux variable	449 311 \$	15 392 080 \$	379 107 \$	16 220 498 \$
Taux fixe	59 042	17 489 050	4 672 788	22 220 880
Prêts bruts	508 353 \$	32 881 130 \$	5 051 895 \$	38 441 378
Commissions sur prêts reportées				(28 078)
Total des prêts ⁽¹⁾				38 413 300
Provision pour pertes sur prêts (note 8)				(255 151)
Prêts nets				38 158 149 \$

⁽¹⁾ Le total des prêts au 31 mars 2020 comprend des intérêts courus et des frais cumulés de 312,9 millions de dollars.

Au 31 mars 2021, 590,8 millions de dollars (565,6 millions en 2020) des prêts étaient libellés en dollars américains (USD).

5. Prêts nets (suite)

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des prêts bruts et des prêts douteux par secteur et par région géographique.

Répartition par secteur⁽¹⁾

Au 31 mars	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2021	2020	2021	2020
Céréales et oléagineux	13 502 917 \$	11 885 710 \$	79 628 \$	58 087 \$
Lait	6 678 425	6 471 403	15 697	19 204
Agroentreprise	4 891 151	4 026 457	49 017	50 699
Bœuf	3 549 528	2 672 922	62 061	30 618
Volaille	2 848 649	2 746 817	7 076	454
Autres	2 776 938	2 164 724	25 858	31 098
Agroalimentaire	1 610 562	1 112 258	20 798	37 306
Serres	1 535 782	1 276 559	2 072	6 202
Alliances	1 459 956	1 557 064	26 679	25 991
Porc	1 319 560	1 214 595	3 174	709
Fruits	1 218 569	1 093 030	13 947	12 816
Agriculture à temps partiel	-	2 219 839	-	21 496
Total	41 392 037 \$	38 441 378 \$	306 007 \$	294 680 \$

⁽¹⁾ En 2021, l'Agriculture à temps partiel a été reclassée dans les catégories « Agroentreprise » et « Autres » pour mieux refléter les secteurs appropriés. Les données comparatives n'ont pas été reclassées car il est impossible de le faire en raison du nombre limité de données.

Répartition géographique⁽¹⁾

Au 31 mars	Prêts bruts		Prêts douteux	
	2021	2020	2021	2020
Ontario	11 912 436 \$	11 144 496 \$	34 593 \$	43 992 \$
Alberta	7 784 951	7 089 062	89 451	45 629
Saskatchewan	7 751 631	7 127 196	62 851	68 315
Québec	5 679 918	5 259 159	16 142	23 721
Colombie-Britannique	3 709 917	3 539 973	31 674	35 395
Manitoba	3 256 442	3 003 789	33 666	15 499
Atlantique	1 296 742	1 277 703	37 630	62 129
Total	41 392 037 \$	38 441 378 \$	306 007 \$	294 680 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées dans ce tableau ont été reclassées de manière à présenter séparément les prêts octroyés en Alberta et en Colombie-Britannique, ce qui offre une meilleure représentation par région géographique.

6. Contrats de location-financement nets

Au 31 mars	2021	2020
Total des paiements minimaux des contrats de location-financement		
Moins de 1 an	28 702 \$	20 896 \$
De 1 an à 2 ans	28 102	19 358
De 2 à 3 ans	26 580	19 357
De 3 à 4 ans	42 483	16 157
De 4 à 5 ans	27 263	35 967
Plus de 5 ans	2 527	1 694
Contrats de location-financement bruts	155 657	113 429
Produits financiers non acquis	(14 457)	(13 631)
Provision pour pertes sur prêts (note 8)	(147)	(54)
Contrats de location-financement nets	141 053 \$	99 744 \$

Tout contrat de location après le 1^{er} avril 2019 a été comptabilisé comme contrat de location-financement.

La valeur résiduelle actualisée non garantie des contrats de location-financement est de 23,6 millions de dollars (18,1 millions en 2020). FAC garde en garantie une sûreté sur le matériel qui fait l'objet d'un contrat de location-financement. La durée maximale d'un contrat de location-financement est de six ans pour des équipements sélectionnés.

7. Autres prêts nets

Le tableau suivant présente un résumé des échéances contractuelles des autres prêts.

Au 31 mars	2021			2020		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total
Autres prêts bruts ⁽¹⁾⁽²⁾	13 781 \$	47 275 \$	61 056 \$	17 679 \$	67 101 \$	84 780 \$
Provision pour pertes sur prêts (note 8)			(1 743)			(4 494)
Autres prêts nets			59 313 \$			80 286 \$

⁽¹⁾ Tous les prêts sont des prêts à taux fixe.

⁽²⁾ Les autres prêts bruts en date du 31 mars 2021 comprennent des intérêts courus de 1,3 million de dollars (2,1 millions en 2020).

Concentration du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent la concentration des autres prêts bruts par secteur et par région géographique :

Répartition par secteur

Au 31 mars	2021	2020
Agroentreprise	34 134 \$	42 250 \$
Agroalimentaire	26 922	42 530
Total	61 056 \$	84 780 \$

Répartition géographique

Au 31 mars	2021	2020
Québec	31 051 \$	41 595 \$
Alberta	18 737	30 299
Colombie-Britannique	5 106	–
Saskatchewan	2 924	10 821
Ontario	2 217	2 065
Manitoba	1 021	–
Total	61 056 \$	84 780 \$

Les autres prêts exposent FAC à un risque de crédit. Les placements de capital de risque sont habituellement garantis par un contrat de sûreté général, la cession du produit d'assurance-vie ou des cautionnements personnels. Au 31 mars 2021, il n'y avait aucun placement de capital de risque en retard (aucun en 2020).

8. Provision pour pertes sur prêts

Au 31 mars	2021			
	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	Total
Prêts⁽¹⁾				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	25 618 \$	158 240 \$	71 293 \$	255 151 \$
Virement au 1 ^{er} stade	17 651	(17 302)	(349)	-
Virement au 2 ^e stade	(7 575)	20 424	(12 849)	-
Virement au 3 ^e stade	(8)	(6 656)	6 664	-
Variations attribuables aux nouveaux prêts constitués	33 293	12 990	3 065	49 348
Prêts décomptabilisés au cours de la période	(10 909)	(10 447)	(11 541)	(32 897)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	(26 320)	(36 539)	31 417	(31 442)
Radiations ⁽³⁾	-	(661)	(37 254)	(37 915)
Recouvrement de sommes précédemment radiées	-	74	625	699
Pertes couvertes par le PRPPIP	3	(12)	102	93
Changements aux paramètres du modèle de calcul de la provision ⁽⁴⁾	12 800	2 000	200	15 000
Provision totale, fin de l'exercice	44 553 \$	122 111 \$	51 373 \$	218 037 \$
Contrats de location-financement				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	54 \$	- \$	- \$	54 \$
Variations attribuables aux nouveaux contrats de location-financement constitués	195	-	-	195
Contrats de location-financement décomptabilisés au cours de la période	(44)	-	-	(44)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	(58)	-	-	(58)
Provision totale, fin de l'exercice	147 \$	- \$	- \$	147 \$
Autres prêts				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	591 \$	- \$	3 903 \$	4 494 \$
Transfert au 3 ^e stade	(1 489)	-	1 489	-
Variations attribuables aux nouveaux autres prêts constitués	-	-	23	23
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	1 600	-	22 085	23 685
Radiations ⁽³⁾	-	-	(26 459)	(26 459)
Provision totale, fin de l'exercice	702 \$	- \$	1 041 \$	1 743 \$

⁽¹⁾ Le total des prêts comprend une provision pour pertes sur prêts de 9,2 millions de dollars pour des engagements de prêts n'ayant pas été décaissés partiellement en date du 31 mars 2021.

⁽²⁾ Comprend les remboursements partiels.

⁽³⁾ FAC ne poursuit pas activement des efforts de recouvrement de prêts qui ont été radiés.

⁽⁴⁾ Au cours de l'exercice 2020-2021, les modèles de calcul de la probabilité de défaut ont été mis à jour pour tenir compte de la nouvelle définition de défaut adoptée l'an dernier et pour segmenter les clients selon leurs caractéristiques de risque (accroissement de 11,4 millions de dollars). Les modèles visant à calculer l'exposition en cas de défaut ont été mis à jour pour les prêts rotatifs pour mieux traduire les résultats antérieurs (accroissement de 3,6 millions de dollars). Ces changements ont occasionné une augmentation nette d'un montant de 15,0 millions de dollars de la provision et sont faits de façon prospective.

8. Provision pour pertes sur prêts (suite)

Au 31 mars	2020			
	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	Total
Prêts⁽¹⁾				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	31 780 \$	115 402 \$	50 828 \$	198 010 \$
Virement au 1 ^{er} stade	33 669	(32 976)	(693)	–
Virement au 2 ^e stade	(11 523)	39 075	(27 552)	–
Virement au 3 ^e stade	(107)	(17 208)	17 315	–
Variations attribuables aux nouveaux prêts constitués	25 376	12 573	34 997	72 946
Prêts décomptabilisés au cours de la période	(13 764)	(9 788)	(9 934)	(33 486)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	(36 411)	91 543	34 999	90 131
Radiations ⁽³⁾	–	(2 529)	(29 757)	(32 286)
Recouvrement de sommes précédemment radiées	–	143	1 368	1 511
Pertes couvertes par le PRPPIP	(2)	5	(278)	(275)
Changements aux paramètres du modèle de calcul de la provision ⁽⁴⁾	(3 400)	(38 000)	–	(41 400)
Provision totale, fin de l'exercice	25 618 \$	158 240 \$	71 293 \$	255 151 \$
Contrats de location-financement				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	23 \$	– \$	– \$	23 \$
Variations attribuables aux nouveaux contrats de location-financement constitués	40	–	–	40
Contrats de location-financement décomptabilisés au cours de la période	(3)	–	–	(3)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	(6)	–	–	(6)
Provision totale, fin de l'exercice	54 \$	– \$	– \$	54 \$
Autres prêts				
Provision pour pertes sur prêts au début de l'exercice	552 \$	– \$	96 \$	648 \$
Transfert au 3 ^e stade	(56)	–	56	–
Variations attribuables aux nouveaux autres prêts constitués	130	–	–	130
Autres prêts décomptabilisés au cours de la période	–	–	(96)	(96)
Réévaluation nette de la provision pour pertes ⁽²⁾	(35)	–	3 847	3 812
Provision totale, fin de l'exercice	591 \$	– \$	3 903 \$	4 494 \$

⁽¹⁾ Le total des prêts comprend une provision pour pertes sur prêts de 3,5 millions de dollars pour des engagements de prêts n'ayant pas été décaissés partiellement en date du 31 mars 2020.

⁽²⁾ Comprend les remboursements partiels.

⁽³⁾ FAC ne poursuit pas activement des efforts de recouvrement de prêts qui ont été radiés.

⁽⁴⁾ Durant l'exercice 2019-2020, FAC a mis à jour ses modèles de calcul de la provision pour tenir compte de nouveaux segments de probabilités de défaut (diminution de 43,9 millions de dollars) et pour améliorer la façon dont l'information prospective est prise en compte dans la provision (diminution nette de 18,5 millions de dollars). Une estimation a aussi été comptabilisée afin d'harmoniser la définition de défaut utilisée par FAC et la définition standard de l'industrie (augmentation de 21,0 millions de dollars). Ces changements ont occasionné une diminution nette d'un montant de 41,4 millions de dollars de la provision et sont faits de façon prospective.

9. Avantages postérieurs à l'emploi

Situation financière des régimes d'avantages

FAC évalue ses obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur des actifs des régimes à des fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

Montants constatés au bilan consolidé :

	Régime de retraite agréé	
	2021	2020
Au 31 mars		
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	(905 150) \$	(762 840) \$
Juste valeur des actifs des régimes	1 049 036	941 238
Actif net au titre des prestations déterminées	143 886 \$	178 398 \$

	Régimes de retraite supplémentaires	
	2021	2020
Au 31 mars		
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées capitalisées	(87 507) \$	(76 417) \$
Juste valeur des actifs des régimes	65 586	48 349
Passif net au titre des prestations déterminées (capitalisées)	(21 921)	(28 068)
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	(14 549)	(13 533)
Passif net au titre des prestations déterminées	(36 470) \$	(41 601) \$

	Autres régimes d'avantages	
	2021	2020
Au 31 mars		
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées non capitalisées	(105 796) \$	(107 093) \$
Passif net au titre des prestations déterminées	(105 796) \$	(107 093) \$

L'actif net total au titre des prestations déterminées est de 143,9 millions de dollars (178,4 millions en 2020). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant qu'actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Le passif net total au titre des prestations déterminées est de 142,3 millions de dollars (148,7 millions en 2020). Ce montant est constaté au bilan consolidé en tant que passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Au 31 mars						
Obligations au titre des prestations déterminées au début de l'exercice	762 840 \$	833 187 \$	89 950 \$	103 152 \$	107 093 \$	113 340 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	18 237	24 765	1 524	2 477	6 527	7 612
Frais d'intérêt des obligations au titre des prestations déterminées	30 999	29 017	3 627	3 569	4 521	4 096
Cotisations des employés	8 566	8 794	700	694	-	-
Avantages versés	(20 755)	(17 835)	(2 307)	(2 073)	(1 270)	(971)
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	(4 372)	(1 137)	(3 145)	1 909	10 668	(85)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des changements aux hypothèses financières	109 635	(113 951)	11 707	(19 778)	(15 352)	(16 899)
Gain actuariel découlant des changements aux hypothèses démographiques	-	-	-	-	(6 391)	-
Obligations au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice	905 150 \$	762 840 \$	102 056 \$	89 950 \$	105 796 \$	107 093 \$

La durée des obligations au titre des prestations déterminées du régime de retraite agréé est de 18 ans (18 ans en 2020). La durée des obligations au titre des prestations déterminées du régime de retraite supplémentaire est de 19 ans (19 ans en 2020). La durée des obligations au titre des prestations déterminées des autres régimes d'avantages est de 23 ans (26 ans en 2020).

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Au 31 mars						
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	941 238 \$	922 078 \$	48 349 \$	51 287 \$	- \$	- \$
Intérêts créditeurs sur les actifs des régimes	37 843	31 650	2 045	1 870	-	-
Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	60 287	(30 118)	9 648	(12 248)	-	-
Cotisations de FAC	22 825	27 423	7 180	8 838	1 270	971
Cotisations des employés	8 566	8 794	700	694	-	-
Avantages versés	(20 755)	(17 835)	(2 307)	(2 073)	(1 270)	(971)
Coûts d'administration des régimes	(968)	(754)	(29)	(19)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	1 049 036 \$	941 238 \$	65 586 \$	48 349 \$	- \$	- \$

Coûts des prestations déterminées constatés au bénéfice net

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Exercice terminé le 31 mars								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	18 237 \$	24 765 \$	1 524 \$	2 477 \$	6 527 \$	7 612 \$	26 288 \$	34 854 \$
Intérêts nets	(6 844)	(2 633)	1 582	1 699	4 521	4 096	(741)	3 162
Coûts d'administration des régimes	968	754	29	19	-	-	997	773
	12 361 \$	22 886 \$	3 135 \$	4 195 \$	11 048 \$	11 708 \$	26 544 \$	38 789 \$

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Coûts des prestations déterminées constatés dans les autres éléments du résultat global

Exercice terminé le 31 mars	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Ajustements liés à l'expérience relative aux passifs des régimes	4 372 \$	1 137 \$	3 145 \$	(1 909) \$	(10 668) \$	85 \$	(3 151) \$	(687) \$
Rendement des actifs des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	60 287	(30 118)	9 648	(12 248)	-	-	69 935	(42 366)
(Perte actuarielle) gain actuariel découlant des changements aux hypothèses financières	(109 635)	113 951	(11 707)	19 778	15 352	16 899	(105 990)	150 628
Gain actuariel découlant des changements aux hypothèses démographiques	-	-	-	-	6 391	-	6 391	-
(Pertes) gains liés à la réévaluation	(44 976) \$	84 970 \$	1 086 \$	5 621 \$	11 075 \$	16 984 \$	(32 815) \$	107 575 \$

Les gains cumulatifs nets liés à la réévaluation constatés au poste des autres éléments du résultat global au 31 mars 2021 se sont chiffrés à 28,0 millions de dollars (60,8 millions en 2020).

Actifs des régimes

Pourcentages des actifs des régimes, par type d'actifs, selon les valeurs du marché et la plus récente évaluation actuarielle :

Au 31 mars	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires	
	2021	2020	2021	2020
Titres de participation	44,0 %	36,7 %	99,0 %	100,0 %
Titres d'emprunt	37,4 %	42,4 %	-	-
Actif immobilier	13,7 %	15,9 %	-	-
Infrastructure	4,8 %	4,9 %	-	-
Liquidités	0,1 %	0,1 %	1,0 %	-
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Hypothèses importantes

Hypothèses importantes utilisées (moyennes pondérées) :

Au 31 mars	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite supplémentaires		Autres régimes d'avantages	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Obligation au titre des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	3,30 %	4,00 %	3,30 %	4,00 %	3,30 %	4,00 %
Augmentation du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %	4,00 %	4,00 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	-	-
Coûts des prestations déterminées						
Taux d'actualisation	4,00 %	3,40 %	4,00 %	3,40 %	3,30 %	3,40 %
Indice des prix à la consommation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	-	-

9. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux 31 mars 2021 et 2020, l'hypothèse liée à la mortalité pour l'obligation au titre des prestations déterminées est fondée sur le rapport de 2014 intitulé La mortalité des retraités canadiens et l'échelle d'amélioration B connexe, avec facteurs d'ajustement de la pension de 0,87 pour les hommes et de 0,99 pour les femmes. Aux 31 mars 2021 et 2020, l'espérance de vie moyenne d'une personne qui prend sa retraite à l'âge de 65 ans est de 24 ans pour les hommes et de 25 ans pour les femmes.

Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé :

Au 31 mars	2021	2020
Hausse des coûts liés aux soins dentaires et à la couverture complémentaire pour soins de santé		
Taux initial	4,40 %	7,00 %
Taux ultime	4,00 %	4,50 %
Année à laquelle le taux ultime sera atteint	2040	2030

Analyse de sensibilité

Les effets découlant de la modification des principales hypothèses économiques (moyennes pondérées) qui sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations déterminées sont précisés ci-dessous.

Au 31 mars	2021		
Hausse (baisse) des obligations au titre des prestations déterminées	Régime de retraite agréé	Régimes de retraite supplémentaires	Autres régimes d'avantages
Hausse de 1 % du taux d'actualisation	(154 309) \$	(16 196) \$	(22 140) \$
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	204 588	19 989	30 830
Hausse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	6 107	1 830	103
Baisse de 0,25 % de l'augmentation du taux de rémunération	(6 746)	(2 295)	(100)
Hausse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	149 096	15 608	-
Baisse de 1 % de l'indice des prix à la consommation	(120 652)	(13 486)	-
Hausse de 1 an de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite	21 990	2 132	2 977
Hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	-	-	27 195
Baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé généraux	-	-	(20 030)

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Le coût des régimes de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations versées dans l'exercice en cours et est compris dans le poste des salaires et avantages. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, cette charge s'est élevée à 11,4 millions de dollars (9,9 millions en 2020).

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi, qui comprennent les montants versés par FAC aux régimes de retraite capitalisés, les versements payés directement aux prestataires au titre de ses autres régimes d'avantages non capitalisés ainsi que les montants versés au titre de son régime de retraite à cotisations déterminées, s'est élevé à 42,5 millions de dollars (47,8 millions en 2020). Au cours de l'exercice, des paiements de solvabilité d'un montant de 9,4 millions de dollars (14,6 millions en 2020) ont été versés au régime de retraite à prestations déterminées.

La société prévoit que le total de ses versements en espèces au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élèvera à environ 41,6 millions de dollars en 2022.

10. Matériel et améliorations locatives

	Améliorations locatives	Matériel et mobilier bureau	Matériel informatique	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2019	62 615 \$	28 901 \$	19 932 \$	111 448 \$
Ajouts	6 710	602	2 139	9 451
Cessions	(682)	(865)	(6 419)	(7 966)
Solde au 31 mars 2020	68 643	28 638	15 652	112 933
Ajouts	2 981	2 165	2 969	8 115
Cessions	(331)	(558)	(1 511)	(2 400)
Solde au 31 mars 2021	71 293 \$	30 245 \$	17 110 \$	118 648 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2019	45 168 \$	25 396 \$	14 814 \$	85 378 \$
Amortissement	3 642	1 242	3 785	8 669
Cessions	(682)	(865)	(6 414)	(7 961)
Solde au 31 mars 2020	48 128	25 773	12 185	86 086
Amortissement	4 514	1 397	2 535	8 446
Cessions	(320)	(558)	(1 507)	(2 385)
Solde au 31 mars 2021	52 322 \$	26 612 \$	13 213 \$	92 147 \$
Valeur comptable				
31 mars 2020	20 515 \$	2 865 \$	3 467 \$	26 847 \$
31 mars 2021	18 971	3 633	3 897	26 501

11. Logiciels

	Conçus à l'interne	Achetés	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2019	120 665 \$	10 071 \$	130 736 \$
Ajouts	11 672	273	11 945
Cessions	(26 191)	(2 143)	(28 334)
Solde au 31 mars 2020	106 146	8 201	114 347
Ajouts	3 131	–	3 131
Cessions	(30 751)	(572)	(31 323)
Solde au 31 mars 2021	78 526 \$	7 629 \$	86 155 \$
Amortissement cumulé			
Solde au 31 mars 2019	89 246 \$	8 776 \$	98 022 \$
Amortissement	12 125	992	13 117
Cessions	(26 185)	(2 143)	(28 328)
Solde au 31 mars 2020	75 186	7 625	82 811
Amortissement	14 387	268	14 655
Cessions	(30 729)	(572)	(31 301)
Solde au 31 mars 2021	58 844 \$	7 321 \$	66 165 \$
Valeur comptable			
31 mars 2020	30 960 \$	576 \$	31 536 \$
31 mars 2021	19 682	308	19 990

Des coûts de recherche et développement liés aux logiciels mis au point à l'interne d'un montant de 19,1 millions de dollars (3,5 millions en 2020) sont compris dans les charges au titre des installations, des logiciels et du matériel.

12. Matériel sous contrat de location-exploitation

Coût

Solde au 31 mars 2019	165 532 \$
Cessions	(35 541)
Solde au 31 mars 2020	129 991
Cessions	(35 043)
Solde au 31 mars 2021	94 948 \$

Amortissement cumulé

Solde au 31 mars 2019	44 036 \$
Amortissement	22 644
Cessions	(16 916)
Solde au 31 mars 2020	49 764
Amortissement	16 989
Cessions	(20 653)
Solde au 31 mars 2021	46 100 \$

Valeur comptable

31 mars 2020	80 227 \$
31 mars 2021	48 848

13. Actifs au titre du droit d'utilisation

Le portefeuille de contrats de location de FAC est composé de locaux à bureaux.

Bâtiments

Coût

Solde au 1 ^{er} avril 2019	180 740 \$
Ajouts	15 441
Cessions	(719)
Solde au 31 mars 2020	195 462
Ajouts	11 719
Cessions	(3 016)
Solde au 31 mars 2021	204 165 \$

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} avril 2019	– \$
Amortissement	15 343
Cessions	(1)
Solde au 31 mars 2020	15 342
Amortissement	15 849
Cessions	–
Solde au 31 mars 2021	31 191 \$

Valeur comptable

Au 31 mars 2020	180 120 \$
Au 31 mars 2021	172 974

14. Autres actifs

Au 31 mars	2021	2020
Actifs au titre de la réserve d'assurance	5 224 \$	13 609 \$
Autres	941	363
	6 165 \$	13 972 \$

15. Emprunts

Dette à court terme

Au 31 mars	2021	2020
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	4 695 209 \$	2 990 733 \$
Emprunts à taux fixe	7 003 080	6 417 486
	11 698 289	9 408 219
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets à ordre à taux fixe en dollars américains ⁽¹⁾	563 342	525 385
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	288 522	18 716
	851 864	544 101
	12 550 153 \$	9 952 320 \$

⁽¹⁾ 448,0 millions en dollars américains (370,1 millions en dollars américains en 2020)

Dette à court terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars	2021				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 0 à 3 mois	2 291 362 \$	0,97 %	851 864 \$	2,31 %	3 143 226 \$
De 4 à 6 mois	2 546 933	0,60 %	-	-	2 546 933
De 7 à 9 mois	3 839 006	0,42 %	-	-	3 839 006
De 10 à 12 mois	3 020 988	0,43 %	-	-	3 020 988
	11 698 289 \$		851 864 \$		12 550 153 \$

Au 31 mars	2020				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 0 à 3 mois	2 353 856 \$	1,46 %	525 385 \$	1,25 %	2 879 241 \$
De 4 à 6 mois	1 865 604	1,30 %	-	-	1 865 604
De 7 à 9 mois	2 949 562	1,20 %	18 716	4,32 %	2 968 278
De 10 à 12 mois	2 239 197	1,13 %	-	-	2 239 197
	9 408 219 \$		544 101 \$		9 952 320 \$

15. Emprunts (suite)

Continuité de la dette à court terme

Au 31 mars	2021	2020
Dette à court terme au début de l'exercice	9 952 320 \$	9 794 234 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dette émise	11 891 716	9 783 591
Dette remboursée	(12 370 841)	(10 154 089)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation de la tranche à court terme de la dette à long terme	3 087 886	525 942
Variation des intérêts courus	(10 912)	(7 113)
Variation attribuable aux (gains) pertes de change non réalisé(e)s	(16)	9 755
Dette à court terme à la fin de l'exercice	12 550 153 \$	9 952 320 \$

FAC dispose d'une marge de crédit d'exploitation à vue d'un montant de 30,0 millions de dollars (30,0 millions en 2020) qui lui assure une protection contre les découverts. L'endettement aux termes de cet accord de crédit n'est pas garanti et la facilité de crédit n'est pas assortie d'une date d'expiration. Tout prélèvement effectué en vertu de cette facilité de crédit au cours de l'exercice est remboursé le jour suivant. Au 31 mars 2021, aucun prélèvement n'avait été effectué en vertu de cette facilité de crédit (aucun en 2020).

Dette à long terme

Au 31 mars	2021	2020
Emprunts auprès du gouvernement du Canada		
Emprunts à taux variable	11 610 371 \$	13 212 981 \$
Emprunts à taux fixe	11 094 291	10 105 409
	22 704 662	23 318 390
Emprunts auprès des marchés financiers		
Billets au détail et institutionnels à taux fixe	-	289 051
	22 704 662 \$	23 607 441 \$

15. Emprunts (suite)

Dettes à long terme, selon la date d'échéance

Au 31 mars	2021				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 1 an à 2 ans	5 741 911 \$	0,62 %	- \$	-	5 741 911 \$
De 2 à 3 ans	3 397 911	0,64 %	-	-	3 397 911
De 3 à 4 ans	3 642 180	0,91 %	-	-	3 642 180
De 4 à 5 ans	2 670 147	0,23 %	-	-	2 670 147
Plus de 5 ans	7 252 513	0,51 %	-	-	7 252 513
	22 704 662 \$		- \$		22 704 662 \$

Au 31 mars	2020				
	Gouvernement du Canada		Marchés financiers		Total
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement	
De 1 an à 2 ans	8 686 818 \$	0,94 %	289 051 \$	4,37 %	8 975 869 \$
De 2 à 3 ans	4 361 339	0,99 %	-	-	4 361 339
De 3 à 4 ans	2 687 590	0,98 %	-	-	2 687 590
De 4 à 5 ans	3 362 288	1,18 %	-	-	3 362 288
Plus de 5 ans	4 220 355	0,90 %	-	-	4 220 355
	23 318 390 \$		289 051 \$		23 607 441 \$

Continuité de la dette à long terme

Au 31 mars	2021	2020
Dettes à long terme au début de l'exercice	23 607 441 \$	20 950 075 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dettes émises	9 282 000	9 770 000
Dettes remboursées	(7 081 365)	(6 598 796)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation de la tranche à court terme de la dette à long terme	(3 087 886)	(525 942)
Variation des intérêts courus	(14 891)	12 342
Autres	(637)	(238)
Dettes à long terme à la fin de l'exercice	22 704 662 \$	23 607 441 \$

16. Passifs au titre des contrats de location

Le portefeuille de contrats de location de FAC est composé de locaux à bureaux. Les contrats de location sont négociés sur une base individuelle et comportent diverses modalités. La durée des contrats de location⁽¹⁾ varie de 2,6 an à 20,0 ans et comprend des options de renouvellement.

Au 31 mars	2021	2020
Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés		
Moins de 1 an	17 724 \$	17 070 \$
De 1 an à 5 ans	65 093	64 485
Plus de 5 ans	110 254	120 375
Total des passifs au titre des contrats de location non actualisés	193 071 \$	201 930 \$
Passifs au titre des contrats de location constatés au bilan	174 492 \$	180 353 \$
Moins : Tranche à court terme des passifs au titre des contrats de location	15 077	14 141
Tranche à long terme des passifs au titre des contrats de location	159 415	166 212

Montants constatés dans le bénéfice net

Exercice terminé le 31 mars	2021	2020
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	2 910 \$	3 085 \$
Paiements de location variables non inclus dans l'évaluation des passifs au titre des contrats de location	3 815	4 117

Montants constatés dans l'état des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2021	2020
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	2 910 \$	3 085 \$
Remboursement de capital relatif aux passifs au titre des contrats de location	14 563	15 101
Total des sorties de fonds liées aux contrats de location	17 473 \$	18 186 \$

⁽¹⁾ La durée des contrats de location est calculée à partir de la date de début du contrat de location ou, si elle est postérieure, de la date de l'adoption d'IFRS 16 – Contrats de location.

Flux de trésorerie futurs pour les contrats de location qui ne sont pas commencés et auxquels le preneur à bail s'est engagé : 2,9 millions de dollars (8,7 millions en 2020).

17. Autres passifs

Au 31 mars	2021	2020
Produits reportés	6 696 \$	7 311 \$
Autres	656	670
	7 352 \$	7 981 \$

18. Intérêts créditeurs nets

Exercice terminé le 31 mars	2021	2020
Intérêts créditeurs		
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 521 719 \$	1 707 405 \$
Contrats de location-exploitation	19 349	25 769
Virement au bénéfice net des gains nets réalisés sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie du poste du cumul des autres éléments du résultat global	19 748	21 780
Contrats de location-financement	5 700	2 980
Total des intérêts créditeurs pour les instruments financiers non constatés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 566 516	1 757 934
Actifs et passifs financiers dérivés nets constatés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9 489	6 430
Total des intérêts créditeurs	1 576 005	1 764 364
Intérêts débiteurs		
Passifs financiers évalués au coût amorti	258 341	542 510
Intérêts sur les passifs au titre des contrats de location	2 910	3 085
Amortissement sur le matériel sous contrat de location-exploitation	16 325	22 101
Total des intérêts débiteurs	277 576	567 696
Intérêts créditeurs nets	1 298 429 \$	1 196 668 \$

Le montant total net des produits provenant des commissions qui a été constaté immédiatement à titre d'intérêts créditeurs nets découlant des actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à 17,6 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2020).

19. Frais d'administration

Exercice terminé le 31 mars	2021	2020
Salaires	221 722 \$	200 171 \$
Avantages	65 393	75 552
Honoraires professionnels	64 230	53 562
Installations, logiciels et matériel	59 265	52 374
Amortissement	38 952	37 133
Marketing et promotion	12 792	11 819
Déplacement et formation	4 306	15 405
Autres	8 893	12 816
	475 553 \$	458 832 \$

20. Ajustement de juste valeur

Exercice terminé le 31 mars	2021	2020
Cautionnements	24 \$	- \$
Placements en actions	-	(287)
Actifs et passifs financiers dérivés	(8 806)	(4 470)
	(8 782) \$	(4 757) \$

21. Juste valeur des instruments financiers

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

FAC respecte une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour classer les données utilisées afin de mesurer la juste valeur. Le niveau 1 est fondé sur les prix cotés sur les marchés actifs, le niveau 2 incorpore les modèles utilisant des données autres que les prix cotés et le niveau 3 intègre les modèles qui utilisent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les détails des méthodes d'évaluation appliquées et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fournis à la note 2.

Hiérarchie aux fins d'évaluation

Le tableau suivant classe le niveau des données utilisées pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 mars	2021			2020		
	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif						
Actifs financiers dérivés	4 781 \$	- \$	4 781 \$	12 469 \$	- \$	12 469 \$
Placements en actions	-	28 398	28 398	-	2 718	2 718
	4 781 \$	28 398 \$	33 179 \$	12 469 \$	2 718 \$	15 187 \$
Passif						
Passifs financiers dérivés	322 \$	- \$	322 \$	535 \$	- \$	535 \$
	322 \$	- \$	322 \$	535 \$	- \$	535 \$

Des changements aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux (aucun transfert en 2020).

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous résume les variations qui se sont produites au cours de l'exercice dans la hiérarchie aux fins d'évaluation pour ce qui est des placements en actions de niveau 3.

Au 31 mars	2021	2020
Solde au début de l'exercice	2 718 \$	355 \$
Acquisitions	25 680	2 650
Pertes nettes non réalisées constatées à l'ajustement de juste valeur	-	(287)
Solde à la fin de l'exercice	28 398 \$	2 718 \$

21. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur

Les justes valeurs estimatives des instruments financiers de FAC qui ne correspondent pas approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers, calculées selon les méthodes et les hypothèses décrites ci-dessous, sont les suivantes :

Au 31 mars	2021		2020	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Placements à court terme	732 702 \$	731 103 \$	756 369 \$	754 557 \$
Prêts	41 128 445	41 493 721	38 158 149	38 923 158
Contrats de location-financement	141 053	141 338	99 744	101 168
Passif				
Dette à long terme	22 704 662	22 764 006	23 607 441	23 967 288

Les instruments financiers non comptabilisés à leur juste valeur, comme l'indique le tableau ci-dessus, sont fondés sur les niveaux de données 2 et 3 pour déterminer la juste valeur estimative.

La juste valeur estimative des placements à court terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date du bilan pour des titres équivalents.

La juste valeur estimative des prêts productifs à taux fixe est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La juste valeur estimative des prêts productifs à taux variable représente approximativement la valeur comptable en raison des variations des taux d'intérêt qui correspondent directement aux variations du taux préférentiel, sur lequel est fondée la juste valeur. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux prêts est soustraite de la juste valeur estimative des prêts productifs. La juste valeur estimative des prêts douteux est égale à sa valeur nette de réalisation, laquelle est obtenue en soustrayant la provision individuelle pour pertes sur prêts de la valeur comptable des prêts douteux.

La juste valeur estimative des contrats de location-financement est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents. La provision collective pour pertes sur prêts relatives aux contrats de location-financement est soustraite de la juste valeur estimative des contrats de location-financement.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'exercice pour des termes à l'échéance équivalents.

Pour tous les autres instruments financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur comptable équivaut approximativement à la juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant leur échéance ou parce qu'ils correspondent déjà à leur valeur actualisée. Cela s'applique aux quasi-espèces, aux créances, aux autres prêts, aux autres actifs (sauf la réserve d'assurance), aux créditeurs et charges à payer, à la dette à court terme, au passif des prêts Transfert et aux autres passifs.

22. Contrats de location-exploitation

Contrats de location-exploitation en tant que bailleur

Les contrats de location-exploitation ont trait à du matériel agricole loué à des clients en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables. La durée initiale des contrats de location-exploitation varie de trois à six ans.

Paiements de location-exploitation minimaux futurs :

Au 31 mars	2021	2020
Montants exigibles		
Moins de 1 an	11 601 \$	19 364 \$
De 1 an à 2 ans	7 053	14 431
De 2 à 3 ans	1 017	8 290
De 3 à 4 ans	7	1 109
De 4 à 5 ans	-	7
	19 678 \$	43 201 \$

23. Engagements, cautionnements et éventualités

Engagements de prêts et de contrats de location

Au 31 mars 2021, les prêts approuvés mais non décaissés s'élevaient à 9 903,7 millions de dollars (7 994,3 millions en 2020). Ces prêts ne sont pas compris dans le solde des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Puisque bon nombre de ces approbations de prêts expireront ou arriveront à échéance sans faire l'objet de décaissements, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement des besoins de trésorerie futurs. Au 31 mars 2021, les contrats de location-financement approuvés mais non décaissés s'élevaient à 11,3 millions de dollars (5,6 millions en 2020). Ces contrats de location ne sont pas compris dans le solde des contrats de location-financement tant qu'ils ne sont pas décaissés. Ces engagements ne présentent aucun risque de liquidité pour FAC, car elle dispose de ressources liquides suffisantes du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État afin de couvrir ses besoins de trésorerie futurs.

Participation dans des entreprises associées

Au 31 mars 2021, FAC s'est engagée à investir 44,9 millions de dollars supplémentaires (13,5 millions en 2020) sous forme de participations dans des entreprises associées.

Engagements de capital

Au 31 mars 2021, les dépenses en capital contractées pour du matériel et des améliorations locatives, mais non encore engagées, s'élevaient à 1,8 million de dollars (aucune en 2020).

Engagements d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente, par exercice, les versements minimaux futurs exigibles pour les logiciels et autres engagements de charges d'exploitation.

Au 31 mars	2021	2020
Montants exigibles		
Moins de 1 an	16 409 \$	17 045 \$
De 1 an à 5 ans	41 301	40 256
Plus de 5 ans	62 006	62 305
	119 716 \$	119 606 \$

23. Engagements, cautionnements et éventualités (suite)

Cautionnements

Dans le cours normal de ses activités, FAC émet des cautionnements sous forme de lettres de crédit qui constituent des obligations d'effectuer des paiements à des tiers au nom de ses clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements nécessaires ou de respecter d'autres obligations contractuelles. Le montant maximal potentiel à payer au 31 mars 2021 se chiffre à 6,8 millions de dollars (9,2 millions en 2020). Dans l'éventualité où FAC serait forcée d'honorer ces lettres de crédit, elle pourrait recourir aux garanties données par ses clients afin de verser les sommes dues à des tiers. Les cautionnements existants arriveront à échéance au cours des trois prochains exercices, habituellement sans qu'il y ait eu de versements au titre des lettres de crédit. Au 31 mars 2021, FAC n'a constaté aucun montant pour ces lettres de crédit (aucun montant en 2020).

Éventualités et provisions

Diverses procédures judiciaires ayant trait aux activités courantes de FAC sont en instance. La direction ne croit pas que le passif qui pourrait découler des procédures en cours entraînera des répercussions négatives considérables sur le bilan consolidé ou les résultats d'exploitation de FAC. Par conséquent, aucun montant n'est compris dans les états financiers au 31 mars 2021 (aucun montant en 2020), au titre des éventualités.

Dans le cours normal de ses activités, FAC conclut des accords généraux d'indemnisation. L'obligation d'indemnisation se produit généralement dans le cadre de contrats de prestation de services et d'accords d'alliance stratégique. Ainsi, FAC indemnise, dans certaines circonstances, la contrepartie de l'accord pour divers frais découlant de l'inexactitude de déclarations ou de l'inexécution d'engagements. FAC indemnise en outre les administrateurs, les dirigeants et les employés, dans la limite prescrite par la loi et par sa loi habilitante, pour certaines réclamations contre eux en raison de leur statut d'administrateur, de dirigeant ou d'employé. Comme les modalités de ces indemnisations varient, FAC n'est donc pas en mesure de faire une estimation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser à des contreparties. La société n'a jamais eu, par le passé, à verser des paiements en vertu de ces indemnisations et éventualités. Aucun montant n'est compris dans les états financiers au 31 mars 2021 (aucun montant en 2020) au titre des indemnisations et des éventualités.

24. Opérations entre apparentés

Financement agricole Canada est une société apparentée, en vertu du principe de propriété commune, à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement du Canada.

Elle est apparentée au Fonds de financement subordonné Avrio II, au Fonds de financement subordonné Avrio III et au Fonds pour des solutions d'affaires en agriculture et en alimentation de Forage Capital, qui sont des sociétés en commandite dans lesquelles FAC détient une participation de 99 % (99 % en 2020), de 99 % (99 % en 2020) et de 100 % (aucune participation en 2020), respectivement. Tous ces fonds sont consolidés de la manière décrite à la note 2. Toutes les opérations entre FAC et les fonds consolidés ont été éliminées au moment de la consolidation et, à ce titre, ne sont pas déclarées à titre d'opérations entre entités apparentées.

En outre, FAC est apparentée aux fonds de placements en actions, qui sont des sociétés en commandite de financement de capital de risque sur lesquelles FAC exerce une influence significative sur les décisions d'exploitation, de placement et de financement.

Les autres parties apparentées de FAC comprennent les principaux dirigeants, les membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les membres de leur famille immédiate exercent un contrôle, une influence importante ou détiennent un droit de vote considérable, ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au bénéfice des membres du personnel de FAC.

Des opérations avec ces entités ont été menées dans le cadre des activités normales de la société et sont évaluées conformément aux IFRS applicables à chaque opération.

24. Opérations entre apparentés (suite)

Opérations avec le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts de FAC.

La société contracte des emprunts à court et à long terme auprès du gouvernement du Canada au titre du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, un montant de 239,9 millions de dollars (512,8 millions en 2020) a été constaté à titre d'intérêts débiteurs sur ces emprunts.

FAC détient 46,0 millions de dollars de placements à court terme (aucun en 2020) auprès du gouvernement du Canada. Ces placements sont comptabilisés au poste des espèces et quasi-espèces parce qu'ils ont une date d'échéance de moins de 90 jours.

FAC reçoit l'aide de l'État par l'intermédiaire du PRPPIP pour partager les pertes sur prêts relatives à certains prêts avec le gouvernement du Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, l'augmentation constatée à la charge pour pertes sur prêts a été de 0,1 million de dollars (diminution de 0,1 million en 2020). Le montant estimatif à verser au gouvernement du Canada, qui s'élève à 15,6 millions de dollars (19,8 millions en 2020), est compris dans les emprunts.

À la discrétion du Conseil d'administration, FAC peut verser chaque année un dividende au gouvernement du Canada, comme il est décrit à la note 25.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les membres de l'Équipe de gestion d'entreprise. Les montants déclarés ci-dessous tiennent compte des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants, qui sont considérés comme des personnes apparentées.

Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle versée par FAC aux principaux dirigeants en contrepartie des services rendus :

Exercice terminé le 31 mars	2021	2020
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	3 995 \$	3 932 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	968	942
Honoraires et indemnités journalières des membres du Conseil	208	204
Total	5 171 \$	5 078 \$

Opérations relatives aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Au cours de l'exercice, FAC a reçu 0,2 million de dollars du régime de retraite à prestations déterminées (0,2 million de dollars en 2020), pour des services administratifs, montant qui a été constaté au poste des salaires et avantages.

25. Gestion du capital

FAC gère son capital conformément à sa politique de gestion du capital approuvée par le Conseil d'administration. La politique et le cadre de gestion du capital décrivent l'approche utilisée par FAC pour évaluer ses besoins de capital compte tenu des risques énoncés dans son cadre et sa politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du capital et le cadre qui l'appuie ont pour objectif de maintenir une saine situation de capital permettant de faire face aux ralentissements économiques et aux périodes de pertes prolongées, ainsi que de soutenir l'orientation stratégique de FAC. Ainsi, la société pourra continuer à servir l'industrie agricole, peu importe le cycle économique.

Bien que cela ne soit pas une exigence réglementaire formelle, FAC gère son capital au moyen d'un ratio de capital total, divisant le capital total par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que le définit la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce ratio de capital total est ensuite comparé aux exigences minimales de capital fixées par les NFP et le ratio de capital cible de FAC, établi selon son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le capital total de FAC est composé des bénéfices non répartis, du capital d'apport et du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des ajustements réglementaires prescrits dans la ligne directrice NFP. Les ajustements à appliquer comprennent l'exclusion des logiciels, des gains cumulatifs ou pertes cumulatives sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. La totalité du capital de FAC est considérée comme des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires; par conséquent, le capital total et les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sont équivalents.

Aux 31 mars 2021 et 2020, le ratio de capital total de FAC était supérieur au ratio du capital réglementaire minimal ainsi qu'au ratio de capital cible et, par conséquent, était conforme à la ligne directrice NFP du BSIF et au PIEAFP de la société.

Au 31 mars	2021	2020
Capital		
Bénéfices non répartis	7 511 133 \$	6 731 232 \$
Surplus d'apport	500 000	500 000
Cumul des autres éléments du résultat global	1 489	21 237
Ajustements réglementaires requis :		
Cumul des gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1 489)	(21 237)
Logiciels	(19 990)	(31 536)
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(143 886)	(178 398)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires/capital total	7 847 257 \$	7 021 298 \$
Actifs pondérés en fonction des risques		
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit	43 004 293 \$	39 777 862 \$
Actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	2 243 257	2 110 651
Total des actifs pondérés en fonction des risques	45 247 550 \$	41 888 513 \$
Ratio de capital total	17,3 %	16,8 %
Ratio de capital cible	15,0 %	15,0 %
Ratio du capital réglementaire minimal	10,5 %	10,5 %

25. Gestion du capital (suite)

Ratio de levier

Selon la seule limite législative de la société, prescrite par la *Loi sur Financement agricole Canada*, le total du passif réel et du passif éventuel de la société ne peut être supérieur à 12 fois ses capitaux propres. Au 31 mars 2021, le total du passif réel et du passif éventuel de FAC représentait 4,47 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global (4,73 fois les capitaux propres de l'actionnaire, excluant le cumul des autres éléments du résultat global, en 2020).

Capital d'apport

Le capital d'apport de FAC est constitué de capitaux versés par le gouvernement du Canada. La société n'a reçu aucun autre capital d'apport du gouvernement du Canada durant l'exercice, de sorte que le solde du capital d'apport, au 31 mars 2021, demeurait inchangé à 500,0 millions de dollars (500,0 millions de dollars en 2020).

Dividende

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, aucun dividende n'a été versé à l'actionnaire de FAC, soit le gouvernement du Canada (en 2020, la somme de 394,8 millions de dollars a été versée à partir du capital d'apport et des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 mars 2019). La décision de ne verser aucun dividende s'inscrivait dans la réponse à la pandémie de COVID-19 et a permis à FAC de conserver un excédent de capital et d'honorer ses engagements à soutenir l'industrie agricole et alimentaire canadienne.

26. Gestion du risque

Gestion du risque financier

Les principales catégories de risque financier auxquelles FAC est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que FAC subisse une perte financière parce qu'un emprunteur ou une autre contrepartie n'a pas remboursé un prêt ou honoré ses obligations financières à son égard. Le risque de crédit sur les prêts et les contrats de location représente le risque le plus important auquel FAC est exposée, bien qu'il existe aussi un risque de crédit à l'égard des placements et des instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de crédit

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de crédit de FAC et s'en remet à plusieurs comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de crédit.

Mesure du risque de crédit

La division de la Gestion du risque évalue le risque de crédit global de la société et fournit des politiques de crédit détaillées, des outils et des modèles d'évaluation pour déterminer le risque de crédit, la provision pour pertes sur prêts et les besoins de capital. La division surveille également le contexte d'exploitation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de s'assurer que les politiques de prêt, les activités et la tarification de FAC sont appropriées et pertinentes.

La société a recours à des politiques, des processus, des systèmes et des stratégies pour gérer le risque de crédit de son portefeuille. Chaque exercice, la Gestion du risque établit une vision globale du portefeuille afin de définir des mesures de risque numériques pour bon nombre de ces outils, modèles et stratégies.

D'importantes activités de recherche, de modélisation, de validation et d'interprétation sont prises en compte pour déterminer les mesures de risque pour chaque outil, notamment :

Incidence de la pandémie de COVID-19

Au 31 mars 2021, la direction a effectué une évaluation de l'économie et du portefeuille de chacune des industries de son portefeuille de prêts et a attribué les indicateurs faible, moyen ou élevé selon leur vulnérabilité, de l'avis de FAC, aux répercussions entraînées par la pandémie de COVID-19. Toutes les industries sont vulnérables aux répercussions de la pandémie dans une certaine mesure. Toutefois, les industries les plus à risque sont susceptibles de connaître des problèmes de trésorerie en raison des perturbations subies, qui sont attribuables aux changements des habitudes de consommation, aux enjeux commerciaux, aux coûts de production accrus ainsi qu'aux pénuries de main-d'œuvre. En effet, ces répercussions entraîneront une érosion du fonds de roulement pouvant se traduire par une détérioration de la capacité de remboursement des dettes contractées.

En raison de la forte incertitude entourant les répercussions sans précédent de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, la direction a fait preuve de beaucoup de discernement pour déterminer sa meilleure estimation de la provision pour pertes sur prêts, et les résultats réels pourraient varier considérablement par rapport à ceux déclarés au 31 mars 2021.

Système de pointage et de tarification du risque

Le système de pointage et de tarification du risque (SPTR) est utilisé pour classer le risque des prêts du portefeuille de FAC. Le classement est fondé sur les caractéristiques du client, du prêt et du secteur et permet d'obtenir un pointage de risque. Chaque pointage correspond à une probabilité de défaut. Plus le pointage est élevé, plus la probabilité de défaut est faible. Le SPTR est aussi utilisé pour fixer le taux des prêts. Le pointage SPTR est fondé sur des caractéristiques qui sont regroupées sous quatre thèmes principaux :

- cote de crédit et antécédents de remboursement du client;
- ratios financiers du client;
- expérience du client en affaires;
- secteur principal du client.

Le SPTR évalue différemment chaque caractéristique pour arriver à un pointage SPTR final. Ces pondérations sont fondées sur les données historiques de FAC et sont établies de façon à maximiser la capacité du système à prévoir la probabilité de défaut.

26. Gestion du risque (suite)

Catégorie de risque de crédit	Fourchette de probabilité de défaut
Catégorie investissement	0,00 % – 0,54 %
Catégorie spéculative	0,55 % – 26,12 %
Liste de surveillance	26,13 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Modèle de provision pour pertes sur prêts

Le modèle de provision pour pertes sur prêts estime les pertes prévues dans le portefeuille qui découlent du risque de crédit. Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, la direction divise les pertes sur prêts en trois stades, comme il est décrit à la note 2.

Pour évaluer le montant requis de provision, le modèle de provision pour pertes sur prêts prend en compte le rang de priorité de la société sur la garantie ainsi que les caractéristiques du client, du prêt et de la garantie, et ce, pour chacun des stades.

Variables macroéconomiques clés

L'évaluation des pertes sur prêts prévues pour chacun des stades de la provision pour pertes sur prêts ainsi que l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des informations sur des prévisions raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir. L'estimation et l'application de renseignements prospectifs requièrent beaucoup de discernement.

La provision pour pertes sur prêts productifs est sensible aux variations des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chacun des scénarios prévisionnels. La provision pour pertes sur prêts comporte trois scénarios pondérés par leur probabilité d'occurrence : un scénario de référence, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. La pondération appliquée à chaque scénario peut être ajustée, à la discrétion de la direction, pour tenir compte des changements dans le contexte macroéconomique qui ne sont pas pris en compte par les modèles. Pour bon nombre des facteurs, le niveau d'interdépendance est élevé, mais la provision pour pertes sur prêts n'est pas sensible à un facteur unique en particulier.

Le tableau suivant illustre les principales variables macroéconomiques utilisées par le modèle de dépréciation afin d'estimer la provision pour pertes sur les prêts productifs au cours de la période de prévision. Le scénario de référence est fondé sur les prévisions du taux ou rendement attendu pour chacune des variables macroéconomiques indiquées ci-dessous. Les scénarios sont élaborés à partir de résultats attendus pour la production agricole qui sont ajustés en fonction des résultats historiques optimistes et pessimistes de la croissance de la valeur des terres agricoles canadiennes.

Au 31 mars	2021	
	12 prochains mois	De 2 à 5 ans
Variables macroéconomiques		
Produit intérieur brut réel	5,8 %	2,7 %
Taux de change USD/CAD	0,80 \$	0,79 \$
Taux d'intérêt		
- Banque	0,25 %	1,08 %
- Sur 5 ans	3,47 %	4,44 %

Au 31 mars 2021, la pondération des divers scénarios a eu pour incidence d'augmenter de 8,4 millions de dollars la provision pour pertes sur les prêts productifs de FAC par rapport au scénario de référence. Si tous les prêts productifs de FAC étaient évalués conformément au 1^{er} stade, le modèle de dépréciation calculerait une provision pour pertes sur les prêts productifs d'environ 94,3 millions de dollars. Si tous les prêts productifs de FAC étaient évalués conformément au 2^e stade, le modèle de dépréciation calculerait une provision pour pertes sur les prêts productifs d'environ 226,6 millions de dollars. La provision pour pertes sur prêts pour tous les prêts se situant aux 1^{er} et 2^e stades s'étend d'environ 142,3 millions à 187,7 millions de dollars selon que l'on utilise le scénario le plus optimiste ou le plus pessimiste. Ces valeurs sont des composantes des calculs de la provision pondérée utilisés par FAC pour ses états financiers.

26. Gestion du risque (suite)

Garanties

FAC atténue son risque de crédit au moyen de garanties. Elle surveille le portefeuille en examinant le ratio prêt-garantie pour l'ensemble du portefeuille ainsi que par secteur. Après la constatation initiale d'un prêt, la juste valeur de la garantie est établie à l'aide de techniques d'évaluation couramment utilisées pour des actifs correspondants. Au cours des exercices ultérieurs, la juste valeur est ajustée en fonction de la valeur marchande ou d'indices du marché pour des actifs similaires. La garantie obtenue est généralement constituée de biens réels ou immeubles, de quota ou de matériel, selon l'objet du prêt. Au 31 mars 2021, les garanties détenues pour le total des prêts douteux bruts représentent 83,1 % de ce total (75,2 % en 2020).

Macromesures mettant en évidence la santé du portefeuille :

Au 31 mars	2021	2020
Ratio prêt-garantie moyen pondéré pour les prêts garantis	50,6 %	49,3 %
Prêts garantis par un contrat de sûreté générale et prêts non garantis en pourcentage du montant total des prêts	5,5 %	5,3 %

Engagements de prêts

Les engagements de prêts représentent la part inutilisée des approbations de crédit sous forme de prêts, de cautionnements ou de lettres de crédit. FAC est potentiellement exposée à une perte correspondant à la valeur totale des engagements inutilisés. Consultez la note 23 pour obtenir plus de détails sur les engagements de prêts de la société. Pour atténuer le risque, les engagements inutilisés sont intégrés dans les calculs des exigences en matière de capital de FAC.

Risque de crédit maximal sans tenir compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit

Au 31 mars	2021	2020
Bilan		
Espèces et quasi-espèces	1 251 093 \$	1 724 503 \$
Placements à court terme	732 702	756 369
Créances	27 455	24 834
Actifs financiers dérivés	4 781	12 469
Prêts	41 392 037	38 441 378
Contrats de location-financement	155 657	113 429
Autres prêts ⁽¹⁾	61 056	80 286
Placements en actions ⁽¹⁾	28 398	2 718
Participation dans des entreprises associées	57 839	39 499
Autres actifs	6 165	13 972
	43 717 183	41 209 457
Hors bilan		
Cautionnements financiers	6 769	9 198
Engagements de prêts et de contrats de location	9 914 953	7 999 953
Contrats de location-exploitation	19 678	43 201
Engagements de participation dans des entreprises associées	44 930	13 535
	9 986 330	8 065 887
Risque de crédit maximal total	53 703 513 \$	49 275 344 \$

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes au mode de présentation pour le présent exercice. Veuillez consulter la note 27.

Le tableau précédent représente le pire des scénarios sur le plan du risque de crédit de FAC à la fin de l'exercice, si l'on ne tient pas compte des garanties détenues ou des autres formes de soutien au crédit connexes. Pour ce qui est des éléments au bilan, le risque est déterminé en fonction des valeurs comptables constatées au bilan consolidé. Quant aux éléments hors bilan, le risque est déterminé en fonction du montant maximal que la société devrait payer s'ils devenaient exigibles.

26. Gestion du risque (suite)

Risque de crédit par catégorie d'évaluation

Au 31 mars	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	Total 2021
Au bilan :				
Prêts				
Catégorie investissement	12 956 101 \$	1 439 762 \$	– \$	14 395 863 \$
Catégorie spéculative	11 830 640	12 897 937	13 570	24 742 147
Liste de surveillance	18 968	196 705	145	215 818
En défaut	–	124 652	264 492	389 144
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	1 363 802	211 928	27 780	1 603 510
Total des prêts	26 169 511	14 870 984	305 987	41 346 482
Provision pour pertes sur prêts	(44 553)	(122 111)	(51 373)	(218 037)
Prêts nets	26 124 958 \$	14 748 873 \$	254 614 \$	41 128 445 \$
Autres prêts				
Risque faible	24 481 \$	– \$	– \$	24 481 \$
Risque moyen	35 534	–	–	35 534
Risque élevé	–	–	1 041	1 041
Autres prêts bruts	60 015	–	1 041	61 056
Provision pour pertes sur prêts	(702)	–	(1 041)	(1 743)
Autres prêts nets	59 313 \$	– \$	– \$	59 313 \$
Hors bilan :				
Engagements de prêts				
Catégorie investissement	2 848 017 \$	160 177 \$	– \$	3 008 194 \$
Catégorie spéculative	2 204 583	1 241 403	–	3 445 986
Liste de surveillance	1 305	5 768	–	7 073
En défaut	–	6 886	1 975	8 861
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	3 335 727	95 050	2 792	3 433 569
Engagements de prêts bruts⁽²⁾	8 389 632 \$	1 509 284 \$	4 767 \$	9 903 683 \$

⁽¹⁾ Pour ces prêts et ces engagements de prêts, les pertes prévues sont évaluées collectivement, ce qui explique pourquoi un niveau de risque de crédit n'est pas attribué à chacun des prêts et des engagements de prêts.

⁽²⁾ La provision pour pertes sur les engagements de prêts est comprise dans la provision pour pertes sur les prêts.

Le tableau qui précède indique la valeur comptable brute des prêts et des engagements de prêts par niveau de risque de crédit et par stade pour la provision pour pertes sur prêts, en fonction des niveaux de risque de crédit utilisés à l'interne par FAC.

26. Gestion du risque (suite)

Risque de crédit par catégorie d'évaluation

Au 31 mars	1 ^{er} stade	2 ^e stade	3 ^e stade	Total 2020
Au bilan :				
Prêts				
Catégorie investissement	10 896 576 \$	1 056 193 \$	– \$	11 952 769 \$
Catégorie spéculative	9 858 624	9 832 436	–	19 691 060
Liste de surveillance	1 136 656	3 489 185	–	4 625 841
En défaut	–	110 802	263 234	374 036
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	1 232 481	505 500	31 613	1 769 594
Total des prêts	23 124 337	14 994 116	294 847	38 413 300
Provision pour pertes sur prêts	(25 618)	(158 240)	(71 293)	(255 151)
Prêts nets	23 098 719 \$	14 835 876 \$	223 554 \$	38 158 149 \$
Autres prêts				
Risque faible	80 877 \$	– \$	– \$	80 877 \$
Risque moyen	–	–	–	–
Risque élevé	–	–	3 903	3 903
Autres prêts bruts	80 877	–	3 903	84 780
Provision pour pertes sur prêts	(591)	–	(3 903)	(4 494)
Autres prêts nets	80 286 \$	– \$	– \$	80 286 \$
Hors bilan :				
Engagements de prêts				
Catégorie investissement	2 141 208 \$	91 976 \$	– \$	2 233 184 \$
Catégorie spéculative	1 511 883	919 568	–	2 431 451
Liste de surveillance	203 749	218 922	–	422 671
En défaut	–	7 478	4 408	11 886
Niveau de risque de crédit non attribué ⁽¹⁾	2 813 117	81 995	23	2 895 135
Engagements de prêts bruts⁽²⁾	6 669 957 \$	1 319 939 \$	4 431 \$	7 994 327 \$

⁽¹⁾ Pour ces prêts et ces engagements de prêts, les pertes prévues sont évaluées collectivement, ce qui explique pourquoi un niveau de risque de crédit n'est pas attribué à chacun des prêts et des engagements de prêts.

⁽²⁾ La provision pour pertes sur les engagements de prêts est comprise dans la provision pour pertes sur les prêts.

Le tableau qui précède indique la valeur comptable brute des prêts et des engagements de prêts par niveau de risque de crédit et par stade pour la provision pour pertes sur prêts, en fonction des niveaux de risque de crédit utilisés à l'interne par FAC.

26. Gestion du risque (suite)

Prêts**Prêts en retard mais qui ne sont pas douteux**

Un prêt est considéré comme en retard lorsqu'un client n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle et que le montant qu'il doit est supérieur à 500 \$. Les prêts qui sont en retard depuis moins de 90 jours consécutifs ne sont pas considérés comme douteux, sauf indication contraire. En outre, les prêts en retard ne sont pas considérés comme douteux si la société détient une garantie connexe suffisante et si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les mesures de perception se traduisent par leur remboursement intégral. Plus la durée pendant laquelle le compte du client est en retard et les intérêts continuent de courir est longue, plus le risque est élevé que le montant recouvrable de la valeur de la garantie soit inférieur à la valeur comptable du prêt. Le tableau ci-dessous détaille les montants bruts des prêts qui étaient en retard, mais qui n'étaient pas douteux.

Au 31 mars	2021	2020
En retard mais non douteux		
Jusqu'à 30 jours	132 433 \$	594 823 \$
De 31 à 60 jours	48 224	51 431
De 61 à 89 jours	12 879	23 545
90 jours ou plus	101 935	131 350
	295 471 \$	801 149 \$

Modifications aux prêts et programmes de soutien aux clients

Dans le cadre des activités de financement habituelles de FAC, les modalités contractuelles des prêts sont modifiées à l'occasion, et ce, pour différentes raisons, dont les difficultés financières et les préférences de l'emprunteur. En outre, FAC a mis sur pied des programmes de soutien destinés à ses clients financièrement éprouvés par la pandémie de COVID-19. Ce soutien prend la forme principalement de reports de prêt.

La valeur comptable nette des prêts assortis d'une provision au montant des pertes attendues pour la durée de vie de ces prêts et qui ont été modifiés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021 était de 4 214,1 millions de dollars (aucun montant en 2020), ce qui comprend les modifications liées aux reports de paiement offerts dans le cadre du programme de soutien en réponse à la COVID-19, qui s'élevaient à 2 808,3 millions de dollars (aucun montant en 2020). Des pertes liées aux modifications d'un montant de 7,2 millions de dollars ont été comptabilisées au titre des intérêts créditeurs (aucun montant en 2020). Au 31 mars 2021, la valeur comptable brute des prêts modifiés au cours de l'exercice et ayant vu leur provision pour pertes passer d'un modèle de pertes sur prêts attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois s'élevait à 407,2 millions de dollars (aucun montant en 2020).

Risque de crédit de contrepartie : instruments financiers dérivés et placements à court terme

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles envers FAC. Pour atténuer ce risque, la société se conforme aux lignes directrices émises par le ministre des Finances à cet égard, en concluant uniquement des ententes contractuelles relatives à des instruments financiers dérivés avec des contreparties ayant une cote de crédit élevée, en fonction des cotes de crédit publiées par des agences de notation externes.

Dans le cours normal de ses activités, la société obtient des garanties dans le cadre de certaines opérations afin de réduire le risque de crédit de contrepartie auquel elle est exposée. FAC est généralement autorisée à vendre, céder, investir ou donner en gage la garantie obtenue, conformément aux conditions habituelles et courantes en ce qui a trait aux opérations ordinaires sur dérivés.

26. Gestion du risque (suite)

L'obligation de la contrepartie relative à l'instrument financier dérivé peut se réaliser lorsqu'une devise ou un taux d'intérêt lié au marché varie et que cette variation se traduit par des gains non réalisés pour la société. Ces gains non réalisés créent des justes valeurs positives pour ces instruments financiers dérivés. La société n'est pas exposée à un risque de crédit pour le plein montant nominal de ses contrats dérivés, mais uniquement pour son coût de remplacement potentiel si la contrepartie ne respecte pas ses obligations. Par ailleurs, les mesures standards d'atténuation du risque de crédit stipulées dans les conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) prévoient la compensation et la liquidation simultanées des positions d'une contrepartie en cas de défaut. Les conventions-cadres de compensation ne répondent pas aux critères en matière de compensation dans le bilan consolidé, car elles créent un droit de compensation des montants constatés qui ne peut être exercé qu'en cas de défaut de la contrepartie. De plus, FAC et ses contreparties n'ont pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou de réaliser les actifs et d'acquitter les passifs simultanément. Une annexe de soutien au crédit est également en vigueur avec la plupart de ses contreparties. Ces accords constituent des annexes à la documentation existante de l'ISDA et précisent les conditions de la prise d'une garantie par FAC, au cas où le risque de crédit de contrepartie dépasserait un seuil convenu. Quant aux opérations sur dérivés pour lesquelles une annexe de soutien au crédit est en vigueur, la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale à long terme de A- auprès d'au moins deux agences de notation externes (S&P, Moody's ou DBRS). Consultez la note 4 pour obtenir plus de détails sur la quantification du risque de crédit de contrepartie.

Les placements à court terme auprès de contreparties gouvernementales sont permis, mais restreints à un terme jusqu'à échéance d'un an ou moins. Les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à long terme de A faible/A3/A- auprès d'au moins deux agences de notation externes. FAC peut également avoir des quasi-espèces dans des banques des annexes 1 et 2. Ces placements sont restreints à un terme jusqu'à échéance de 90 jours ou moins et les contreparties doivent avoir une cote de crédit minimale à court terme de A1-/R1-faible/P-1 auprès d'au moins deux agences de notation externes. Ces cotes de crédit détermineront la valeur nominale maximale des placements par contrepartie.

FAC vérifie régulièrement les cotes de crédit et les résultats financiers des contreparties et a mis en place des contrôles pour gérer le risque de contrepartie.

Qualité du crédit

Le tableau ci-dessous présente la qualité du crédit des quasi-espèces et des placements à court terme de FAC d'après l'évaluation de S&P.

Au 31 mars	2021		2020	
	Quasi-espèces	Placements à court terme	Quasi-espèces	Placements à court terme
Gouvernementaux et garantis par le gouvernement				
AAA	46 000 \$	308 841 \$	216 852 \$	81 934 \$
AA	-	55 975	47 976	157 931
AA-	-	212 081	94 895	286 418
A+	8 899	155 805	169 587	230 086
	54 899	732 702	529 310	756 369
Banques de l'annexe 1				
A-1+	-	-	216 704	-
A-1	-	-	99 919	-
	-	-	316 623	-
	54 899 \$	732 702 \$	845 933 \$	756 369 \$

26. Gestion du risque (suite)

Autres prêts

FAC est exposée à un risque de crédit dans le cadre de ses placements dans le Fonds de financement subordonné Avrio. Elle gère le risque de crédit en planifiant de façon réfléchie, en établissant des critères de placement stricts, en évaluant les occasions de placement avec une diligence rigoureuse et en menant ses activités dans le respect des conventions de société en commandite de chaque fonds. Les gestionnaires de placement surveillent la situation financière des entreprises bénéficiaires de placements et en font régulièrement rapport.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la société essuie une perte en raison d'une évolution négative des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et les taux de change.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à plusieurs comités, divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de marché. Des politiques et des limites en matière de risque de marché permettent de s'assurer que les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change sont déterminés, mesurés et gérés, et qu'ils sont communiqués en temps opportun. Les politiques et les processus de FAC sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt ait des répercussions négatives sur les intérêts créditeurs nets et les évaluations de juste valeur de FAC. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance entre les actifs, les passifs et les options intégrées. Il y a non-concordance des taux d'intérêt en raison de différences sur le plan des dates d'échéance et de révision du taux, des actifs résiduels financés par capitaux propres, et de données de référence différentes pour les taux d'intérêt de certains actifs et passifs. Les options intégrées sont des options que comportent les prêts à taux fixe avec option de report de capital, privilège de paiement anticipé et garantie du taux d'intérêt des engagements de prêts.

Le risque de taux d'intérêt est surveillé principalement au moyen d'un modèle de gestion de l'actif et du passif. Chaque mois ou à des intervalles plus fréquents, divers scénarios sont créés afin d'analyser la sensibilité des intérêts créditeurs nets et des justes valeurs à une variation des taux d'intérêt et des hypothèses au bilan. Le modèle de gestion de l'actif et du passif est soumis à un contrôle *ex post* et validé afin de confirmer que la logique et les hypothèses sur lesquelles il repose sont raisonnables lorsqu'elles sont comparées aux résultats réels.

La gestion du risque de taux d'intérêt tient compte de limites définies qui sont fondées sur l'effet prévu d'une variation immédiate et soutenue de 2 % du niveau et de la structure par échéances des taux d'intérêt. Selon la limite définie pour la variabilité des intérêts créditeurs nets, ceux-ci ne devraient pas diminuer de plus de 5 % au cours des 12 prochains mois. Selon la deuxième limite définie, la valeur économique de l'avoir propre ne doit pas diminuer de plus de 10 % du total des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat global) pour une variation de 2 % des taux d'intérêt. La situation financière de FAC et une variation immédiate et soutenue de 2 % des taux d'intérêt pour l'ensemble des échéances et des courbes de rendement auraient les effets suivants sur les intérêts créditeurs nets et sur la valeur économique de l'avoir propre au cours des 12 prochains mois :

	2021 Effet d'une		2020 Effet d'une	
	augmentation de 2 %	diminution de 2 %	augmentation de 2 %	diminution de 2 %
Variabilité prévue des intérêts créditeurs nets	35 400 \$	(44 200) \$	41 700 \$	(50 100) \$
Limite	(70 100)	(70 100)	(64 500)	(64 500)
Variabilité de la valeur économique de l'avoir propre	(307 200)	241 000	(325 000)	237 600
Limite	(801 174)	(801 174)	(723 123)	(723 123)

26. Gestion du risque (suite)

Le tableau suivant résume le risque de taux d'intérêt de FAC en fonction de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et capitaux propres, regroupés selon les dates contractuelles de révision des taux ou d'échéance, en prenant la date la plus rapprochée, et la sensibilité aux taux d'intérêt. Dans le cours normal de leurs activités, les emprunteurs remboursent fréquemment leurs prêts par anticipation, en partie ou en totalité, avant la date d'échéance contractuelle.

Au 31 mars	Immédiatement sensible au taux d'intérêt	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total 2021	2020
Actif								
Espèces et quasi-espèces	1 226 195 \$	24 898 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 251 093 \$	1 724 503 \$
Rendement	0,75 %	0,10 %	–	–	–	–	–	–
Placements à court terme	–	399 391	331 697	–	–	1 614	732 702	756 369
Rendement ⁽¹⁾	–	0,39 %	0,22 %	–	–	–	–	–
Actifs financiers dérivés ⁽²⁾⁽³⁾	–	–	–	–	–	4 781	4 781	12 469
Rendement ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts	15 219 343	2 026 312	6 196 933	14 386 471	3 153 314	146 072	41 128 445	38 158 149
Rendement ⁽¹⁾	3,34 %	4,41 %	3,16 %	3,74 %	3,81 %	–	–	–
Contrats de location financement	–	5 979	27 400	107 674	–	–	141 053	99 744
Rendement ⁽¹⁾	–	3,94 %	3,94 %	3,94 %	–	–	–	–
Autres prêts ⁽⁴⁾	–	–	12 388	45 714	–	1 211	59 313	80 286
Rendement ⁽¹⁾	–	–	10,30 %	8,98 %	–	–	–	–
Autres ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	542 777	542 777	592 695
Total de l'actif	16 445 538 \$	2 456 580 \$	6 568 418 \$	14 539 859 \$	3 153 314 \$	696 455 \$	43 860 164 \$	41 424 215 \$
Passif et capitaux propres								
Emprunts	– \$	19 387 197 \$	4 762 831 \$	7 874 000 \$	3 177 000 \$	53 787 \$	35 254 815 \$	33 559 761 \$
Rendement ⁽¹⁾	–	0,25 %	0,85 %	1,15 %	1,04 %	–	–	–
Passifs financiers dérivés ⁽²⁾⁽³⁾	–	(12 575)	–	12 575	–	322	322	535
Rendement ⁽¹⁾	–	0,11 %	–	1,75 %	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–	–	592 405	592 405	611 450
Capitaux propres de l'actionnaire	–	–	–	–	–	8 012 622	8 012 622	7 252 469
Total du passif et des capitaux propres	– \$	19 374 622 \$	4 762 831 \$	7 886 575 \$	3 177 000 \$	8 659 136 \$	43 860 164 \$	41 424 215 \$
Écart total 2021	16 445 538 \$	(16 918 042) \$	1 805 587 \$	6 653 284 \$	(23 686) \$	(7 962 681) \$	– \$	– \$
Écart total cumulatif 2021	16 445 538 \$	(472 504) \$	1 333 083 \$	7 986 367 \$	7 962 681 \$	– \$	– \$	– \$
Écart total 2020	16 291 029 \$	(15 452 901) \$	639 251 \$	4 952 400 \$	739 069 \$	(7 168 848) \$	– \$	– \$
Écart total cumulatif 2020	16 291 029 \$	838 128 \$	1 477 379 \$	6 429 779 \$	7 168 848 \$	– \$	– \$	– \$

(1) Représente le rendement moyen pondéré effectif à la date d'échéance ou à la date de révision du taux contractuel, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les montants nominaux des instruments dérivés dont la juste valeur est positive ont été déduits du montant des instruments dérivés dont la juste valeur est négative et sont compris dans le poste des actifs financiers dérivés.

(3) Représente les montants nominaux des instruments dérivés, à l'exception du montant non sensible au taux d'intérêt.

(4) Les données comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes au mode de présentation pour le présent exercice. Veuillez consulter la note 27. De plus, des placements en actions d'un montant de 2 718 \$ et une participation de 39 499 \$ dans des entreprises associées ont été reclassés dans la catégorie « Autres » étant donné que ces soldes ne portent pas intérêt.

26. Gestion du risque (suite)

Risque lié à la valeur résiduelle

En tant que bailleur, FAC est exposée au risque lié à la valeur résiduelle, qui est le risque de vendre l'équipement loué à un montant inférieur à la valeur résiduelle à la fin du contrat de location. FAC gère le risque des droits qu'elle conserve sur les actifs sous-jacents en examinant les valeurs résiduelles des équipements loués chaque année pour veiller à ce qu'elles respectent les fourchettes de justes valeurs marchandes, et en concluant des ententes avec des tiers visant à s'assurer que les valeurs résiduelles sont entièrement récupérées ou, encore, à vendre les équipements au nom de FAC à un montant qu'elle approuve.

Risque de change

FAC est exposée à un risque de change en raison des différences de montant et d'échelonnement des flux de trésorerie liés aux actifs et passifs libellés en devises. L'exposition au risque de change est minimisée en appariant les prêts en devises au financement en devises. Ce risque ne peut être entièrement couvert parce que les actifs sont des prêts amortis et les passifs sont des obligations à escompte, ce qui crée une non-concordance des échéances des flux de trésorerie de capital et d'intérêt. Toutefois, FAC a déterminé que le risque résiduel était négligeable.

La société atténue le risque de change grâce à des couvertures économiques. Tous ses emprunts en devises sont pleinement couverts au moment de leur émission, sauf si la dette libellée en devises sert à financer un actif de même devise.

Les gains de change réalisés au cours de l'exercice se sont élevés à 72,5 millions de dollars (37,4 millions en 2020). Les pertes de change réalisées au cours de l'exercice se sont établies à 75,7 millions de dollars (35,1 millions en 2020).

Instruments dérivés

FAC a recours à des instruments dérivés pour couvrir économiquement les risques de taux d'intérêt et les risques de change. Les instruments dérivés permettent de modifier le profil de risque du bilan consolidé en réduisant la non-concordance des actifs et des passifs, de sorte que les risques de taux d'intérêt et de change soient gérés à l'intérieur de fourchettes acceptables.

Les opérations sur dérivés donnent lieu à une volatilité du bénéfice net, puisque les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et qu'il est possible que cette volatilité ne soit pas représentative du risque global.

Avantages postérieurs à l'emploi

FAC est exposée à d'importants risques financiers par le biais des placements des régimes de retraite agréés. Elle gère ces risques financiers grâce à une politique de placement qui est approuvée chaque année par la direction et au moins une fois tous les trois ans par le Conseil d'administration. La politique de placement fournit des lignes directrices destinées aux gestionnaires de placement des régimes de retraite agréés quant à la composition des actifs du portefeuille pour ce qui est de la qualité et de la quantité des placements par emprunt, des placements en actions et d'autres formes de placements. En effet, un portefeuille composé d'actifs variés aide à atténuer les répercussions des fluctuations de valeur marchande, puisque les placements sont effectués dans différentes catégories d'actifs, tant sur les marchés canadiens que sur les marchés étrangers. Le risque lié à ces placements est géré au moyen de lignes directrices portant sur la diversification, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de placement.

Les actifs des régimes de retraite se composent d'obligations à long terme du Canada qui appartiennent à une partie des actifs des régimes aux passifs de ces derniers. La cible actuelle en matière de composition des portefeuilles des régimes vise une attribution de 40 % des actifs investis dans les obligations canadiennes à long terme, ce qui augmente efficacement la durée des actifs de sorte qu'ils s'appartiennent mieux aux passifs des régimes. Les obligations canadiennes à long terme ont une durée de 15,5 ans et les obligations canadiennes à long terme financées par emprunt ont une durée de 47,0 ans. Dans l'ensemble, la durée estimative des actifs des régimes de retraite agréés est de 10,4 ans, alors que la durée estimative des passifs des régimes de retraite agréés est de 18,0 ans. La durée estimative des passifs des régimes de retraite supplémentaires est de 18,5 ans, alors que les actifs n'ont pas de date d'échéance définie.

26. Gestion du risque (suite)

La politique de financement des régimes de retraite est approuvée par le Conseil d'administration au moins une fois tous les trois ans. Elle définit deux objectifs principaux, soit de financer les prestations des régimes de retraite, évalués sur une base de continuité, et d'assurer un financement adéquat des prestations pour services futurs conformément à la loi en vigueur et au libellé des régimes. En ce qui concerne la disposition à prestations déterminées du régime, FAC financera tout déficit de continuité et tout déficit de solvabilité supérieurs à la limite réglementaire minimale et peut, en tout temps à sa discrétion, verser des cotisations supplémentaires.

Approuvée au moins une fois tous les trois ans par le Conseil d'administration, la politique de gouvernance des régimes de retraite définit dans les grandes lignes la structure et les responsabilités du Conseil, des comités et de la haute direction à l'égard de la gouvernance des régimes de retraite agréés et supplémentaires. Le manuel de gouvernance des régimes de retraite est approuvé chaque année par la haute direction et comprend les critères d'examen et de suivi des gestionnaires de placement et des fournisseurs tiers ainsi que les lignes directrices concernant les frais et les charges admissibles. L'ensemble des frais et des charges payées à l'aide des fonds des régimes sont examinés en fonction de ces lignes directrices afin de confirmer qu'ils sont admissibles.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que FAC ne dispose pas de fonds suffisants pour respecter ses obligations de paiements à leur échéance.

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver la politique de gestion du risque de marché et de liquidité de FAC et s'en remet à différents comités et à différentes divisions et unités d'affaires pour gérer efficacement le risque de liquidité. La politique et les limites en matière de gestion du risque de liquidité permettent d'assurer que l'objectif de FAC visant à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation est atteint. Les politiques et les processus de la société sont fondés sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur les *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

Dans le cadre de ses activités de gestion des liquidités, la société mesure, prévoit et gère ses flux de trésorerie. Son objectif vise à maintenir des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins des clients et couvrir ses besoins d'exploitation dans l'éventualité où elle n'aurait pas accès à des fonds en raison de la survenance d'un événement sur le marché ou sur le plan opérationnel. Selon la cible établie, le portefeuille de placements total de la société doit pouvoir couvrir les besoins de trésorerie de la société pendant au moins les 30 jours civils qui suivent l'événement.

FAC gère ses liquidités par les moyens suivants :

- un portefeuille de placements liquides : au 31 mars 2021, la société disposait de 1 983,8 millions de dollars en espèces et quasi-espèces et en placements à court terme (2 480,9 millions en 2020);
- un accès à du financement à court terme : le financement par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État et des marchés financiers assure à FAC les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins quotidiens de trésorerie;
- un accès à une marge de crédit d'exploitation bancaire de 30,0 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de FAC, selon leur date d'échéance contractuelle la plus rapprochée. Les flux de trésorerie nominaux bruts représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés relatifs au capital et à l'intérêt du passif financier. Il y a un écart important entre les flux de trésorerie prévus de FAC pour certains instruments et la présente analyse. Par exemple, certains emprunts qui pourraient être remboursés par anticipation par FAC n'ont pas été inclus dans la catégorie des échéances les plus rapprochées, parce qu'il s'avère impossible de les estimer.

26. Gestion du risque (suite)

Échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers

Au 31 mars		2021					
	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés							
Créditeurs et charges à payer	76 122 \$	76 122 \$	29 773 \$	1 261 \$	44 405 \$	683 \$	- \$
Emprunts	35 254 815	35 254 702	1 510 422	1 657 892	9 409 789	15 444 599	7 232 000
Passifs des prêts Transfert	191 563	194 159	16 137	18 900	42 509	116 545	68
Autres passifs	7 352	7 352	1 206	1 673	3 984	489	-
	35 529 852	35 532 335	1 557 538	1 679 726	9 500 687	15 562 316	7 232 068
Passifs financiers dérivés	322	322	4	-	-	318	-
	35 530 174 \$	35 532 657 \$	1 557 542 \$	1 679 726 \$	9 500 687 \$	15 562 634 \$	7 232 068 \$
Au 31 mars		2020					
	Valeur comptable	Sorties de fonds nominales brutes	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés							
Créditeurs et charges à payer	78 392 \$	78 392 \$	29 221 \$	2 263 \$	42 186 \$	4 722 \$	- \$
Emprunts	33 559 761	33 559 102	1 148 351	1 774 701	7 074 090	19 362 960	4 199 000
Passifs des prêts Transfert	195 223	199 680	15 618	18 562	45 071	120 085	344
Autres passifs	7 981	7 981	692	1 666	5 206	417	-
	33 841 357	33 845 155	1 193 882	1 797 192	7 166 553	19 488 184	4 199 344
Passifs financiers dérivés	535	535	2	-	-	533	-
	33 841 892 \$	33 845 690 \$	1 193 884 \$	1 797 192 \$	7 166 553 \$	19 488 717 \$	4 199 344 \$

27. Reclassement des données comparatives

Précédemment, FAC classait ses placements par emprunt nets consolidés et ses placements en actions dans la catégorie Placements de capital risque dans ses états financiers. Comme les placements en actions ont augmenté considérablement au cours du dernier exercice, FAC présente ses placements par emprunt et ses placements en actions séparément dans les postes Autres prêts et Placements en actions afin de mieux représenter la nature sous-jacente des opérations.

Précédemment, FAC déduisait ses rentrées et ses sorties de fonds liées à la participation dans des entreprises associées dans son État consolidé des flux de trésorerie. Comme ce solde est en croissance, FAC présente leur valeur brute.

Par conséquent, les données comparatives ci-dessous ont été reclassées pour les rendre conformes au mode de présentation du présent exercice. Les répercussions au 31 mars 2020 sont indiquées ci-dessous :

Au 31 mars	2020 Déclaré auparavant	2020 Reclassement	2020 Montant après reclassement
Bilan consolidé – actif			
Placements de capital risque	83 004 \$	(83 004) \$	– \$
Autres prêts	–	80 286	80 286
Placements en actions	–	2 718	2 718
État consolidé des flux de trésorerie – activités de placement			
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées à la participation dans des entreprises associées	(667) \$	667 \$	– \$
Décaissements liés à la participation dans des entreprises associées	–	(12 813)	(12 813)
Remboursements liés à la participation dans des entreprises associées	–	12 146	12 146



RÊVER. BÂTIR. RÉUSSIR.